

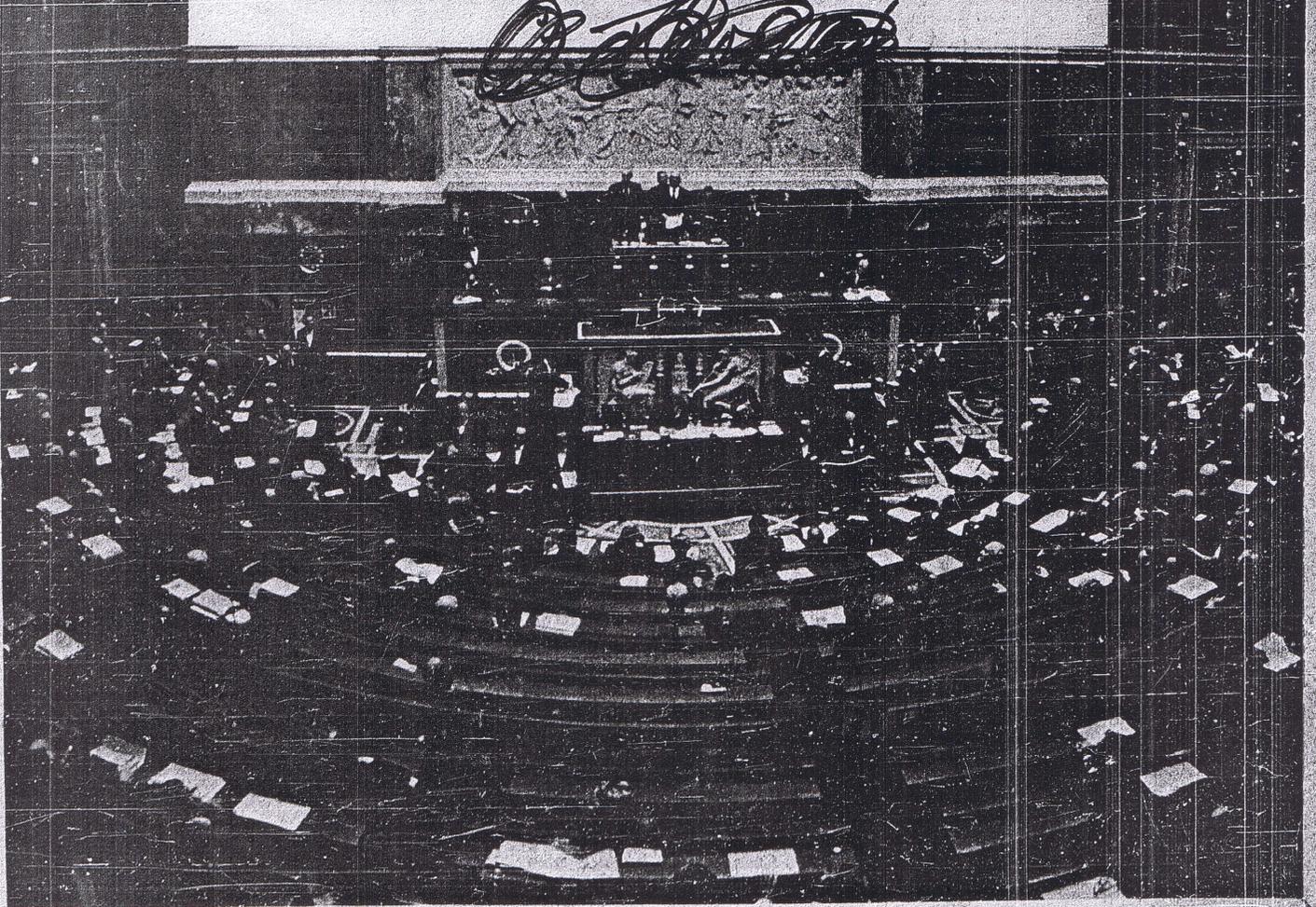
INFORMATION / N° 278 / 2 JANVIER 78 / 5F

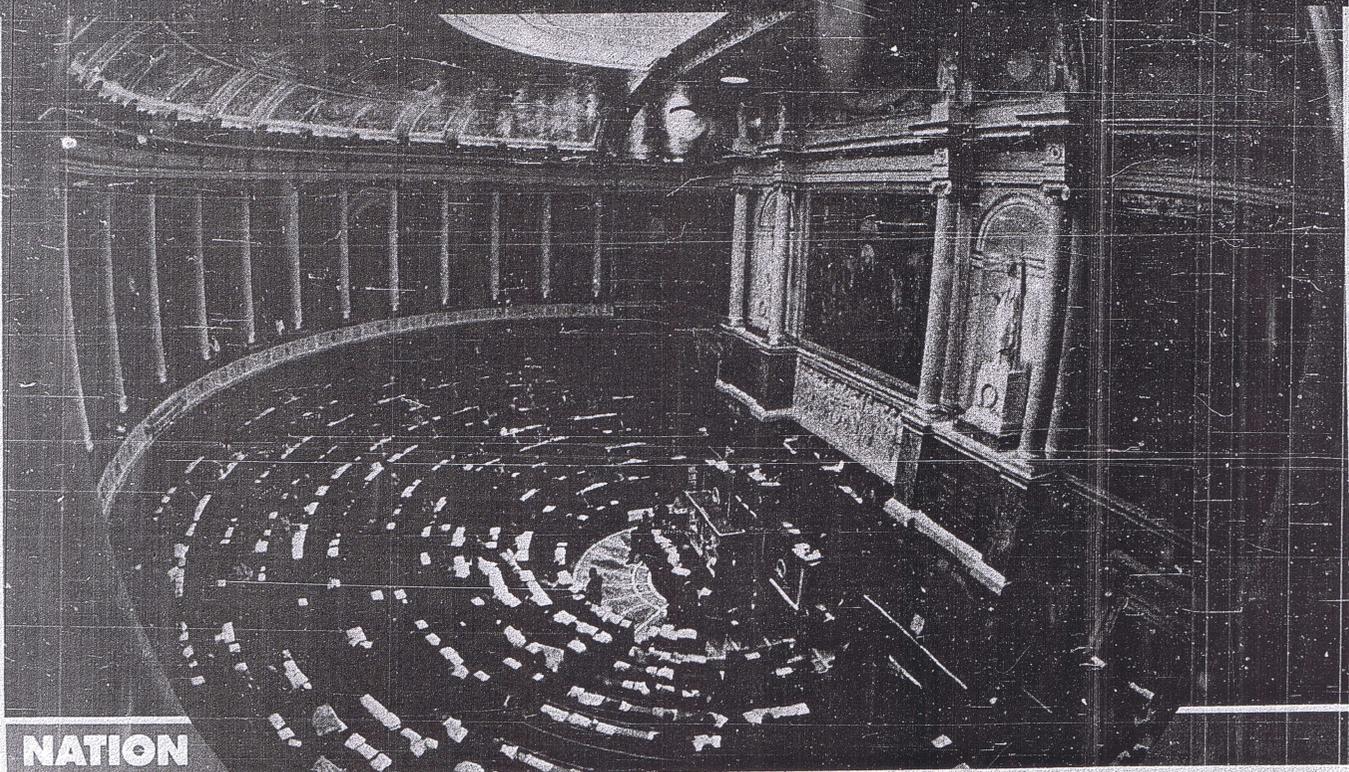
REPORTAGE

LE PALMARES 1973.1978

[Handwritten scribble]
**COMMENT
A TRAVAILLE
VOTRE DÉPUTÉ**

[Handwritten scribble]





UZAN-GAMMA

LE PALMARÈS 1973-1978

Comment a travaillé votre député

Une première dans l'histoire de la démocratie en France :
Le Point publie une étude scientifique du travail accompli par chaque député
à l'Assemblée nationale pendant les cinq années de la dernière législature.

Les Français voteront dans dix semaines. Pour choisir leurs députés. C'est-à-dire, selon l'optique ordinaire, pour trancher dans l'éternel conflit qui oppose la droite à la gauche, pour donner ou refuser une majorité au président de la République. Vu sous cet angle, l'acte est déjà important, et le pays se passionne ; en mars prochain, il y aura, comme d'habitude, peu d'abstentions.

Mais choisir un député, ce n'est pas seulement choisir un partisan de Chirac, de Soisson, de Fabre, de Mitterrand ou de Marchais ; ce n'est pas seulement désigner celui qui sera le plus apte — au moins le prétend-il — à défendre les intérêts de sa circonscription. C'est aussi élire un homme qui représentera une parcelle du pouvoir législatif, ce pouvoir sans lequel, quoi qu'on dise, il n'y aurait plus ni démocratie ni liberté.

Or ce pouvoir, en France, est moribond. La présidentialisation du régime renforce l'exécutif au détriment du législatif ; la technocratie, toujours dénoncée mais jamais contrôlée, élargit sans cesse son pouvoir aux dépens

du Parlement ; enfin, la loi électorale majoritaire, celle « des mares stagnantes », rabaisse le législateur au rôle — nullement négligeable mais insuffisant — d'assistante sociale de sa circonscription.

Bien entendu, les esprits forts tiennent cette évolution pour inévitable. Ils ont tort, car d'autres démocraties bien vivantes, comme celle des Etats-Unis, démontrent que l'on peut concilier l'existence d'un exécutif fort et d'un législatif qui remplisse correctement ses deux fonctions essentielles : élaborer la loi et contrôler le gouvernement. **Est-ce une utopie** que d'envisager, en France, un Palais-Bourbon qui ne serait plus le rendez-vous d'ambitions déçues, de bonnes volontés découragées, d'hommes à la recherche de leur vocation perdue ? Est-il déraisonnable de souhaiter que ces députés, qui s'occupent souvent avec un grand dévouement de leurs électeurs, accomplissent enfin dans sa plénitude leur mandat ? Certes, il faudra, pour que ce souhait aboutisse, une profonde réforme des textes et des règlements, mais aussi des habitudes et des mentalités.

Pour sa part, *Le Point* est décidé à y contribuer, en remplissant tout simplement sa mission d'information. C'est pourquoi il a encouragé la première étude menée en France sur le travail parlementaire par l'Imap (Institut de mesures de l'activité parlementaire), et a accepté de la publier. Cette étude fait le bilan du travail effectué par les députés durant la dernière législature ; elle indique très précisément comment chacun d'entre eux s'est acquitté de son mandat.

Il s'agit là, pour la France, d'une première, alors qu'aux Etats-Unis de nombreux organismes font connaître aux citoyens l'activité de leurs représentants. Comme toute nouveauté, elle irritera et blessera certains députés mal classés qui croyaient avoir correctement effectué leur travail. Il ne faut point en être impressionné.

Le Point, dans les prochaines années, a d'ailleurs l'intention de récidiver en publiant périodiquement le bilan du travail de chaque parlementaire ; il espère contribuer ainsi à rendre à l'Assemblée sa vitalité et aux députés la fierté de leur mission. ●

A. C.

Les critères de jugement

Le travail de député passé au peigne fin, secteur par secteur. Comment est-ce possible ? Selon quels critères ? Alain Brouillet, le directeur de l'Imap, s'explique.

Le Point : *Allons droit au but. Quand on voit la multiplicité et la variété des tâches d'un député, on doute qu'il soit possible de répondre objectivement à la question : « Comment travaille votre député ? »*

Alain Brouillet : Et pourtant, c'est ce que l'Imap (Institut de mesures de l'activité parlementaire) a fait. Mais il faut tout de suite apporter une précision : dans l'élaboration de ce bilan parlementaire, nous avons volontairement laissé de côté tout le travail du député dans sa propre circonscription et pour le compte de ses électeurs (interventions, démarches, correspondance, etc.). Ce travail n'est certes pas négligeable, mais, d'une part, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de l'évaluer avec sérieux, et, d'autre part, n'oublions pas qu'un député est avant tout élu pour exercer les fonctions que lui donne la Constitution. Or l'activité parlementaire est, elle, parfaitement mesurable avec des critères tout à fait objectifs.

► *Comment se présente cette activité parlementaire ?*

— L'Imap l'a regroupée autour de quatre secteurs essentiels :

Le travail législatif, c'est-à-dire la participation du parlementaire à l'élaboration des lois : dépôt de proposition de loi, présentation d'amendement, intervention dans la discussion générale ou discussion des articles des textes examinés ;

Le contrôle parlementaire. Il regroupe les procédures invitant ou obligeant le gouvernement à répondre de son action : questions écrites et orales, commission d'enquête ou de contrôle, motions de censure ;

Le travail budgétaire. Il associe les parlementaires à l'élaboration du projet de loi de finances, voté chaque année par les deux assemblées lors de la session d'automne. La discussion budgétaire est à la fois récapitulative et prospective : récapitulative, dans la mesure où elle permet aux députés de porter un jugement sur l'exercice budgétaire en cours (c'est une sorte de contrôle) ; prospective, parce qu'elle

détermine des règles pour le futur (elle s'apparente ainsi au travail législatif) ;

Le travail en commission. Tous les députés appartiennent à l'une des six commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Ces commissions contrôlent le gouvernement et l'administration, et contribuent à l'élaboration du travail législatif ou budgétaire.

► *Alors, une fois ces secteurs définis, vous avez établi un certain nombre de critères ?...*

pour chaque poste de travail donne la note finale... et permet le classement.

► *En examinant cette grille, on est, au premier abord, étonné de certaines cotations. Vous attribuez, par exemple, 50 points au dépôt d'une proposition de loi. Admettons. Mais, alors, 20 points pour le dépôt d'un amendement, cela fait beaucoup !*

— Je comprends votre surprise, et, à cet égard, je voudrais vous signaler que l'Imap est prêt à justifier sa grille.

Mais revenons à ce qui vous paraît une trop faible différence de points entre une proposition de loi et un amendement. La raison en est simple : la participation à la fonction législative, sous la V^e République, se situe surtout au niveau de l'amendement, bien plus qu'au niveau de la proposition. Les députés sont en mesure d'améliorer les textes qu'ils examinent, mais il leur est rarement possible de faire aboutir une proposition de loi qui leur soit propre. Du fait de la maîtrise du gouvernement sur l'ordre du jour des assemblées, les lois votées



ALAIN BROUILLET

« Aucun jugement de valeur »

— Oui, ou, plus exactement, nous avons déterminé une grille de cotation que nous avons soumise au conseil scientifique de l'Imap. Cette grille (dont on trouvera le détail p. 21) a été élaborée en fonction de l'importance de chaque procédure à l'intérieur de chacun des postes du travail parlementaire, en tenant compte, également, de la place qu'occupe ladite procédure dans le fonctionnement de l'ensemble des mécanismes parlementaires. Ainsi, chaque fois qu'un député est intervenu d'une manière ou d'une autre, il se trouve crédité d'un certain nombre de points. Et le total des points obtenus

sont d'origine gouvernementale dans une proportion qui atteint, voire dépasse, 90 %.

Dans ces conditions, le droit d'amendement est un instrument essentiel de la fonction législative.

► *Toujours si l'on examine la grille, on constate que l'enquête de l'Imap est quantitative et non pas qualitative.*

— Exactement. Et il est essentiel de bien le souligner. Nous ne portons aucun jugement de valeur sur le contenu des initiatives des députés. Une opération de ce type serait inévitablement subjective. L'objectif de notre étude — qui est fondée uniquement sur

► ► ►



des documents officiels (1) — est simplement de faire apparaître le dépôt d'une proposition de loi, d'un amendement ou d'une question... par l'élu de telle ou telle circonscription.

▶ *Après la grille, voyons les députés. Vous n'avez pas, sans doute, soumis à cette cotation tous les parlementaires. Certains, par exemple, ont été ministres et, même s'ils ont reconquis leur siège, ils ont été, si l'on peut dire, « absents » ?*

— C'est la raison pour laquelle notre enquête ne concerne pas tous les députés élus en 1973. Elle porte sur les députés sortants ayant accompli un minimum de quatre années de mandat parlementaire et sur les ministres qui avaient quatre ans de mandat au moment où ils ont été nommés dans le deuxième gouvernement Barre. Les députés élus au Sénat en septembre 1977 n'entrent pas dans notre étude.

Mais nous avons poussé encore plus loin le souci d'équité. Il y a en effet plusieurs parlementaires qui ne peuvent pas être soumis à la règle commune, étant donné leurs fonctions. Nous avons donc exclu du classement :

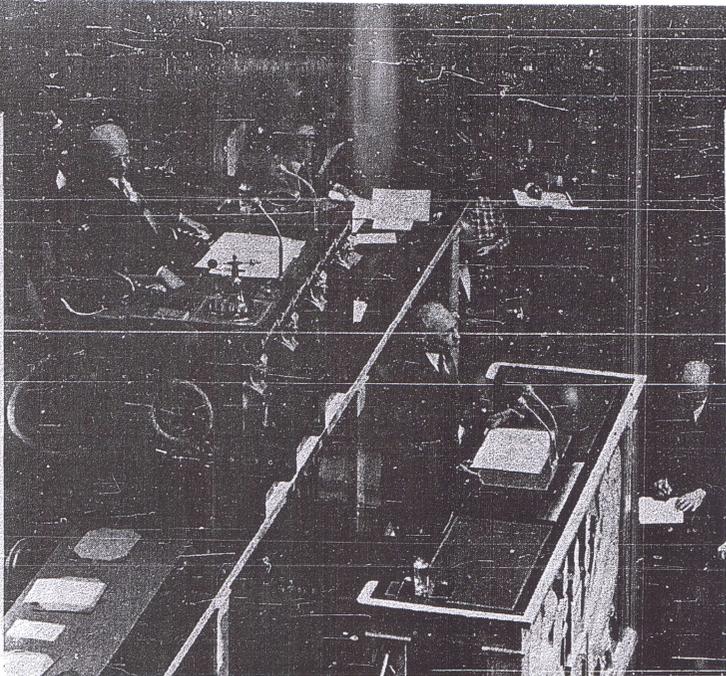
Les dirigeants des partis. On ne peut attendre des leaders des formations politiques un comportement identique à celui du député de base. Ils n'interviennent en général que lors des grands débats et réservent le plus clair de leur temps à la direction de leur parti. Quatre députés sont dans ce cas : Georges Marchais, François Mitterrand, Robert Fabre et Jean-Jacques Servan-Schreiber. (Rappelons, à ce sujet, que Jacques Chirac, président du RPR, échappe à notre enquête : il n'a pas quatre années de mandat. Quant à Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du PR, il n'est plus député) ;

Les présidents des groupes parlementaires. Ils agissent rarement à titre individuel, représentent surtout des intérêts collectifs et sont associés, à ce titre, aux diverses manifestations de la vie institutionnelle de l'Assemblée nationale : conférence des présidents, demandes de scrutins publics ou de suspensions de séances, de créations de commissions spéciales, etc. ;

Les présidents des commissions. Ils interviennent uniquement dans la vie de l'Assemblée nationale au titre de cette qualité propre. En tant que présidents des commissions, ils participent à la conférence des présidents, peuvent demander l'audition des ministres, convoquent leurs commissions, dirigent leurs débats, peuvent demander la tenue de séances supplémentaires.

Aux présidents des commissions, il

1. Edition des débats parlementaires du *Journal officiel* ; tables des débats parlementaires du *JO* ; édition lois et décrets du *JO* pour la présence aux travaux des commissions ; bulletin des commissions, communiqués à la presse de commissions, rapports et documents parlementaires publiés par l'Assemblée nationale.



A LA TRIBUNE DE L'ASSEMBLÉE Une activité mesurable

convient enfin d'ajouter le rapporteur général du Budget, qui a nécessairement son mot à dire sur tous les textes qui intéressent les deniers publics, et notamment sur le plus important : le projet de loi de finances.

▶ *Vous avez donc décidé de ne pas noter tous ces députés.*

— Nous les avons exclus du classement général, mais nous avons quand même voulu apprécier leur activité à

Qu'est-ce que l'Imap

L'Imap (Institut de mesures de l'activité parlementaire) a été créé en 1977 par un groupe d'universitaires et de chercheurs en sciences sociales. La fonction de l'Imap est de contribuer à étendre l'information des électeurs sur l'activité des hommes qui les représentent au sein des assemblées parlementaires.

Le conseil scientifique de l'Imap est composé de : Pierre Avril (professeur à la faculté de droit de Poitiers), Maurice Duverger (professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne), Georges Lavau (professeur à l'Institut d'études politiques de Paris), Dmitri Georges Lavroff (professeur à l'université de Bordeaux I), Georges Vedel (professeur à l'université de Paris de droit, d'économie et de sciences sociales)

L'enquête de l'Imap sur le travail des députés a été réalisée sous la direction d'Alain Brouillet. Assistant à l'université de Paris I et auteur d'un ouvrage sur le droit d'amendement dans la Constitution de 1958 (publié aux PUF), Alain Brouillet achève une thèse sur la distinction et la classification des fonctions du Parlement.

(Assistants pour l'enquête de l'Imap : Brigitte Millé, Emmanuel Decaux.)

partir d'un critère quantitatif et objectif : le nombre de lignes qui les concernent dans l'édition annuelle des tables des débats parlementaires du *Journal officiel* (voir page 25).

▶ *Le Point publie le classement des députés de la majorité et la semaine prochaine celui des députés de l'opposition. Pourquoi l'Imap n'a-t-elle pas procédé à un seul classement ?*

— Parce qu'il aurait été profondément injuste de mettre la majorité et l'opposition sur le même plan. Pour trois raisons essentielles :

1. La plupart des débats de l'Assemblée nationale sont organisés. Les groupes parlementaires y disposent d'un temps de parole proportionnel à l'importance de leurs effectifs. Adopter un seul classement aurait conduit à favoriser les groupes les plus nombreux, c'est-à-dire la majorité.

2. La majorité a un droit préférentiel dans l'attribution des rapports législatifs et budgétaires, et ce droit tend souvent à devenir exclusif. Comme les rapports sont cotés à partir d'une allocation globale et forfaitaire de points, l'opposition se serait trouvée défavorisée.

3. Enfin, majorité et opposition ne sont pas placées sur un pied d'égalité dans la mise en œuvre des procédures parlementaires. Le gouvernement est maître de l'ordre du jour des assemblées. Par voie de conséquence, il a la possibilité de privilégier les initiatives de la majorité, et il ne se prive pas de le faire.

▶ *Ne craignez-vous pas que beaucoup de députés — les derniers, bien sûr — vous reprochent de les pénaliser ? Ceux, par exemple, qui auront défendu de façon active et efficace les intérêts de leur circonscription, mais qui auront négligé leurs devoirs de législateurs ?*

— Peut-être. Mais le meilleur moyen de servir les intérêts de sa circonscription est aussi de faire aboutir les revendications du corps électoral en les traduisant sous forme de loi et en contrôlant leur application. ●

Comment ont été calculés les points

Voici la grille de cotation mise au point par l'Imap pour mesurer l'activité des députés de 1973 à 1978.

Travail législatif

Rapport législatif, 1 ^{re} catégorie (1)	200 points
Rapport législatif, 2 ^e catégorie	100 points
Rapport législatif, 3 ^e catégorie	50 points
Dépôt d'une proposition de loi (2)	50 points
Dépôt d'une proposition de résolution	50 points
Dépôt d'un amendement	20 points
Intervention dans la discussion générale d'un texte législatif	20 points
Intervention dans la discussion par article	20 points
Intervention pour ou contre une motion de renvoi ou une question préalable	20 points
Rappel au règlement sur l'exercice du travail législatif	5 points

1. Les rapports parlementaires, c'est-à-dire les documents et les interventions qui expriment, sous la plume et par la voix du rapporteur, le point de vue et les suggestions d'une commission, ont été classés en trois caté-

gories, suivant l'importance respective des textes considérés. Entraîne automatiquement, dans le classement de l'Imap, l'attribution de 200 points l'examen de tout projet ou proposition de loi dont la discussion en première lecture s'étend sur 10 pages du Journal officiel. En dessous du seuil de 10 pages, le rapport ne procure à son auteur que 100 points. Les rapports sur des textes qui sont adoptés sans débat ne bénéficient que de 50 points.

Ces critères peuvent paraître arbitraires, mais il n'était pas possible, sous peine de choix subjectif, de décider de l'intérêt intrinsèque d'un texte. En outre, cet intérêt peut varier selon les élus. Pour un député rural, par exemple, le statut du fermage est plus important que celui de Paris.

2. Une proposition de loi, un amendement sont souvent signés par 10 ou 20 députés. L'Imap, sur ce point, a repris le critère des tables du JO, qui ne considèrent comme auteur d'une proposition de loi ou d'un amendement que le premier signataire du texte.

Travail de contrôle

Rapport d'une commission d'enquête ou de contrôle	200 points
Dépôt d'une demande de commission d'enquête ou de contrôle	50 points
Intervention dans la création d'une commission d'enquête ou de contrôle	20 points
Intervention dans la discussion du rapport d'une commission d'enquête ou de contrôle	20 points
Rapport d'information	50 points
Question orale, avec ou sans débat	20 points
Question au gouvernement	20 points
Rappel au règlement équivalant à une question orale ou à une interpellation	20 points
Intervention dans un débat de politique générale ou sur déclaration de gouvernement ou d'un ministre	20 points
Intervention sur motion de censure ou question de confiance	20 points
Rapport sur pétition	5 points
Question écrite	5 points
Rappel au règlement sur les conditions d'exercice du contrôle parlementaire	5 points

Travail budgétaire

Rapport budgétaire	150 points
Intervention dans la discussion générale (1 ^{re} partie du projet de loi des finances)	20 points
Intervention dans la discussion générale (2 ^e partie du projet de loi de finances)	20 points
Amendement budgétaire	20 points
Intervention dans la discussion des articles du projet de loi de finances	20 points
Intervention dans la discussion générale d'un projet de loi de finances rectificative	20 points
Intervention dans la discussion des articles d'un projet de loi de finances rectificative	20 points
Amendement dans la discussion d'un projet de loi de finances rectificative	20 points
Intervention dans la discussion générale d'un projet de loi de règlement du budget	20 points
Intervention dans la discussion des articles d'un projet de loi de règlement de budget	20 points
Rappel au règlement sur les conditions d'exercice du travail budgétaire	5 points

Travail en commission

Présence :	5 points
Intervention :	5 points
Assiduité (pourcentage de présence en commission) : 10 %	

(Par exemple, un député qui aurait assisté à toutes les séances de sa commission aurait 1 000 points. Celui qui n'aurait assisté qu'à un cinquième des séances aurait 200 points.)

L'enquête de l'Imap a été arrêtée au 16 décembre 1977, soit trois jours avant la clôture de la dernière session. Cette légère amputation ne change rien, aux yeux des experts, à la rigueur de l'analyse.



Le classement de la majorité

Les tableaux ci-dessous concernent uniquement les députés de la majorité. Ils doivent être lus de la manière suivante :

► les trois premières colonnes indiquent la place du député dans le classement et son identité.

► colonne 4 : groupe parlementaire auquel appartient le député : RPR (gaullistes), PR (giscardiens), RCDS (groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux). Le sigle NI (non inscrit) indique que le député n'appartient à aucun groupe parlementaire. L'Imap a classé

tous les députés NI dans la majorité, à l'exception de Bernard Cornut-Gentille qui est le seul à avoir voté les trois dernières motions de censure de la législature.

► Colonne 5 : département et numéro de la circonscription. Pour les députés de Paris, le sigle CP qui suit le numéro de la circonscription indique qu'ils sont conseillers de Paris.

► Colonne 6 : mandats locaux. Un point signale les mandats locaux (maire ou conseiller général) du député, avant et après les élections municipales de 1977, avant et

après les cantonales de 1976.

► Colonne 7 : le nombre d'années de mandat au Parlement comporte le nombre d'années à l'Assemblée nationale, au Sénat et à l'ex-conseil de l'Union française.

► Les colonnes 8-9-10-11 indiquent le nombre de points obtenus par chaque député dans chacun des quatre grands secteurs du travail parlementaire. Le lecteur trouvera les grilles de cotation page 21.

► La dernière colonne est le total des quatre précédentes et constitue la note qui a permis le classement.

classement	nom	âge	groupe parlementaire et circonscription	mandats locaux		mandat au parlement		travail législatif		travail de contrôle		travail en commission		total des points
				maire	conseiller général	avant 77	après 77	avant 76	après 76	avant	après	avant	après	
1 ^{er}	Gerbet Claude	65 ans	PR Eure-et-Loir 1 ^{er}					10 ans	12055	645	360			19770
2 ^e	Claudius-Petit Eugène	70 ans	RCDS Paris 15 ^e					26 ans	7895	850	260			14540
3 ^e	Hamel Emmanuel	55 ans	PR Rhône 8 ^e					5 ans	5360	1995	260			12450
4 ^e	Bignon Charles	56 ans	RPR Somme 3 ^e			●●	●●	10 ans	4255	2535	120			12275
5 ^e	Fanton André	49 ans	RPR Paris 9 ^e (C.P.)					20 ans	5590	375	120			12010
6 ^e	Briane Jean	47 ans	RCDS Aveyron 1 ^{er}					7 ans	3835	2425	335			10090
7 ^e	Gissingier Antoine	63 ans	RPR Haut-Rhin 5 ^e				●●	10 ans	3180	2510	185			9770
8 ^e	Cousté Pierre-Bernard	57 ans	RPR Rhône 5 ^e					15 ans	2280	5260	120			8820
9 ^e	Denis Bertrand	75 ans	PR Mayenne 3 ^e			●●	●●	20 ans	2880	1110	320			8245
10 ^e	Krieg Pierre-Charles	55 ans	RPR Paris 1 ^{er} (C.P.)					16 ans	4010	1555	60			8165

11 ^e	Fontaine Jean	55 ans	NI La Réunion 2 ^e			●	●●	10 ans	2790	3200	480			8125
12 ^e	Lauriol Marc	61 ans	RPR Yvelines 4 ^e				●	9 ans	3105	750	325			7965
13 ^e	Ginoux Henri	68 ans	RCDS Hauts-de-Seine 13 ^e			●●	●●	5 ans	1735	845	235			7890
14 ^e	Frédéric-Dupont Edouard	75 ans	PR Paris 5 ^e (C.P.)					29 ans	2390	3620	930			7855
15 ^e	Mesmin Georges	51 ans	RCDS Paris 20 ^e (C.P.)					5 ans	2860	1580	140			7410
16 ^e	Marie Bernard	59 ans	RPR Pyrénées-Atlantiques 4 ^e			●		11 ans	2670	270	350			7090
17 ^e	Vivien Robert-André	54 ans	RPR Val-de-Marne 7 ^e				●●	16 ans	930	1195	2000			6895
18 ^e	Marette Jacques	55 ans	RPR Paris 17 ^e (C.P.)					19 ans	1740	285	1835			6850
19 ^e	Bénard Mario	45 ans	RPR Var 2 ^e			●		10 ans	1980	600	1250			6505
20 ^e	Bécam Marc	46 ans	RPR Finistère 1 ^{er}			●	●●	10 ans	1990	1210	1335			6390
21 ^e	Piot Jacques	52 ans	RPR Yonne 3 ^e			●●	●●	10 ans	1900	660	390			6310
22 ^e	Daillet Jean-Marie	48 ans	RCDS Manche 1 ^{er}					5 ans	2160	1725	300			6200
23 ^e	Guermeur Guy	47 ans	RPR Finistère 7 ^e				●	5 ans	2405	670	1375			6165
24 ^e	Brocard Jean	57 ans	PR Haute-Savoie 1 ^{er}			●	●●	10 ans	2665	730	55			6095
25 ^e	Chauvet Augustin	77 ans	RPR Cantal 1 ^{er}			●●	●●	23 ans	1110	175	135			6060
26 ^e	Bas Pierre	52 ans	RPR Paris 4 ^e (C.P.)					16 ans	2135	2645	120			5620
27 ^e	Voisin André	59 ans	RPR Indre-et-Loire 4 ^e			●●	●●	20 ans	1720	270	120			5205
28 ^e	Boudet Roland	64 ans	RCDS Orne 2 ^e			●●	●●	15 ans	1560	1085	120			5050
29 ^e	Donnez Georges	55 ans	RCDS Nord 19 ^e			●●	●●	5 ans	2290	895	120			4915
30 ^e	Blanc Jacques	38 ans	PR Lozère 2 ^e			●●	●●	5 ans	1480	265	120			4910

DEPUTES: LE PALMARES

classement

classement	nom	âge	mandats locaux	département		mandat au parlement	travail législatif	travail de contrôle	travail budgétaire	travail en commission	total des points
				groupe parlementaire	et circonscription						
31°	Bonhomme Jean	53 ans	RPR	Tarn-et-Garonne 1°	●●	●●	10 ans	1635	114		1749
32°	Weber Pierre	66 ans	PR	Meurthe-et-Moselle 3°			20 ans	670	225		895
33°	Maujouan du Gasset J.	52 ans	PR	Loire-Atlantique 4°	●●	●●	11 ans	1300	150		1450
34°	Bouvard Loïc	48 ans	RCDS	Morbihan 4°			5 ans	1355	85		1440
	Glen André	64 ans	RPR	Côtes-du-Nord 3°	●●		13 ans	2025	44		2069
36°	Baudouin Henri	51 ans	PR	Manche 3°	●		16 ans	2170	125		2295
37°	Cressard Jacques	42 ans	RPR	Ille-et-Vilaine 1°		●●	10 ans	795	820		1615
38°	Neuwirth Lucien	53 ans	RPR	Loire 2°		●●	20 ans	2295	45		2340
39°	Montagne Rémy	60 ans	RCDS	Eure 3°		●●	15 ans	580	860		1440
40°	Burckel Jean-Claude	42 ans	RPR	Bas-Rhin 3°		●●	5 ans	1650	489		2139
41°	Schloesing Edouard	61 ans	RCDS	Lot-et-Garonne 3°			11 ans	410	750		1160
42°	Cornet Pierre	66 ans	PR	Ardèche 1°	●●	●	14 ans	510	760		1270
43°	Rocca-Serra J.-P. de	66 ans	RPR	Corse 3°	●●	●●	22 ans	480	36		516
44°	Bizet Emile	57 ans	RPR	Manche 2°	●●	●●	16 ans	1070	580		1650
45°	Bolo Alexandre	59 ans	RPR	Loire-Atlantique 1°			9 ans	1510	735		2245
46°	Weisenhorn Pierre	53 ans	RPR	Haut-Rhin 3°		●	5 ans	930	325		1255
47°	Deniau Xavier	54 ans	RPR	Loiret 4°		●●	16 ans	1335	985		2320
48°	Caille René	52 ans	RPR	Rhône 1°			16 ans	1500	140		1640
49°	Plantier Maurice	56 ans	RPR	Pyrénées-Atlantiques 2°	●●	●●	13 ans	695	450		1145
50°	Gabriel Frédéric	68 ans	RPR	St-Pierre-et-Miquelon			5 ans	1270	230		1500



51°	Bourson Pierre	50 ans	PR	Yvelines 1°	●	●	5 ans	2170			3740
52°	Poulpiquet Gabriel de	63 ans	RPR	Finistère 3°	●●	●●	20 ans	1735	10		3745
53°	Le Theule Joël	47 ans	RPR	Sarthe 4°	●●	●●	20 ans	420	3		3743
54°	Debré Michel	65 ans	RPR	La Réunion 1°	●●	●	25 ans	1400	16		3716
55°	Tissandier Maurice	60 ans	PR	Indre 2°		●	10 ans	800	8		3708
56°	Coulais Claude	53 ans	PR	Meurthe-et-Moselle 2°		●●	5 ans	570			3715
57°	Aubert Emmanuel	61 ans	RPR	Alpes-Maritimes 4°		●	10 ans	1930			3615
58°	Cornette Maurice	59 ans	RPR	Nord 12°			11 ans	1020			3630
59°	Wagner Robert	66 ans	RPR	Yvelines 6°	●●	●	20 ans	1230			3640
60°	Julia Didier	43 ans	RPR	Seine-et-Marne 5°			11 ans	805			3615
61°	Zeller Adrien	37 ans	NI	Bas-Rhin 6°		●	5 ans	380			3605
62°	Bisson Robert	68 ans	RPR	Calvados 2°	●	●●	20 ans				3605
63°	Ribes Pierre	58 ans	RPR	Yvelines 7°	●		10 ans	210			3570
	Sallé Louis	60 ans	RPR	Loiret 2°	●●		16 ans	80			3570
65°	Fritsch Anne-Marie	56 ans	RCDS	Moselle 6°			5 ans	1095			3545
66°	Valleix Jean	49 ans	RPR	Gironde 1°			11 ans	740			3555
67°	Schwartz Julien	52 ans	RPR	Moselle 5°	●●	●●	16 ans	610			3485
68°	Boscher Michel	55 ans	RPR	Essonne 2°	●		20 ans				3485
69°	Chambon Jean	64 ans	RPR	Pas-de-Calais 2°		●●	10 ans	540			3365
70°	Feit René	57 ans	PR	Jura 1°	●	●●	11 ans	1385			3285

classement	nom	âge	parti	département	mandats locaux	mandat au parlement			travail législatif		travail en commission		total des points
						conseil général	avant 76	après 76	avant 77	après 77	avant 76	après 76	
71°	Buron Pierre	56 ans	RPR	Mayenne 1°					11 ans	385	365	3295	
72°	Pinte Étienne	38 ans	RPR	Seine-et-Marne 4°					5 ans	1260	415	3240	
73°	Le Tac Joël	59 ans	RPR	Paris 26°					20 ans	420	245	3220	
	Mayoud Alain	35 ans	PR	Rhône 9°			●		5 ans	610	905	3220	
75°	Hamelin Xavier	55 ans	RPR	Rhône 12°					5 ans	800	465	3215	
76°	Partrat Roger	42 ans	RCDS	Loire 4°					5 ans	590	305	3210	
77°	Joanne Louis	53 ans	PR	Charente-Maritime 4°		●●	●●		10 ans	1030	385	3095	
78°	Bennetot Michel de	50 ans	RPR	Finistère 2°				●●	10 ans	490	80	3060	
79°	La Combe René	62 ans	RPR	Maine-et-Loire 6°		●●			20 ans	420	625	3035	
80°	Bégault Jean	56 ans	RCDS	Maine-et-Loire 4°		●●			5 ans	100	855	3025	
81°	Caro Jean-Marie	48 ans	RCDS	Bas-Rhin 5°				●●	5 ans	780	685	3000	
82°	Mourot Jean-Paul	36 ans	RPR	Indre 3°			●		10 ans	485	335	2975	
83°	Soustelle Jacques	65 ans	RCDS	Rhône 3°					14 ans	590	1350	2890	
84°	Crespin Roger	64 ans	RPR	Marne 1°				●●	7 ans	200	275	2870	
85°	Rihadeau-Dumas Roger	67 ans	RPR	Drôme 1°			●	●	16 ans	40	245	2705	
86°	Cointat Michel	56 ans	RPR	Ille-et-Vilaine 5°		●●			11 ans	1430	280	2675	
87°	Baudis Pierre	61 ans	PR	Haute-Garonne 2°		●●	●●		19 ans	170	180	2665	
88°	Brun Maurice	52 ans	NI	Allier 2°			●	●●	5 ans	120	825	2600	
89°	Tiberi Jean	42 ans	RPR	Paris 3° (C.P.)					10 ans	20	1410	2595	
90°	Sprauer Germain	57 ans	RPR	Bas-Rhin 8°		●●	●●		11 ans	110	90	2525	

SI J'ÉTAIS PREMIER
JE FERAIS DES JALOUX



SI J'ÉTAIS
DERNIER
JE FERAIS
DES HEUREUX



AU MILIEU JE
NE FAIS MÊME
PAS DE CURIEUX



91°	Bernard-Reymond Pierre	33 ans	RCDS	Hautes-Alpes 1°				●●	7 ans	790	465	2495
92°	Gastines Henri de	48 ans	RPR	Mayenne 2°			●	●●	10 ans	320	190	2450
93°	Delhalle Jacques	55 ans	RPR	Aube 2°				●●	10 ans	780	145	2430
94°	Rolland Hector	66 ans	RPR	Allier 1°		●●	●●		10 ans	855	635	2425
95°	Marcus Claude-Gérard	44 ans	RPR	Paris 8° (C.P.)					10 ans	770	270	2415
	Mauger Pierre	54 ans	RPR	Vendée 3°					11 ans	960	360	2415
97°	Bichat Jean	68 ans	PR	Meurthe-et-Moselle 4°				●●	11 ans	330	5	2395
98°	Delong Jacques	56 ans	RPR	Haute-Marne 2°				●●	16 ans	960	175	2365
99°	Vauclair Paul	73 ans	RPR	Hauts-de-Seine 12°					5 ans	1108	245	2360
100°	Béraud Marcel	62 ans	RPR	Pas-de-Calais 4°					16 ans	450	80	2350
101°	Pidjot Roch	70 ans	NI	Nouvelle-Calédonie					14 ans	1370	120	2320
102°	Seitinger Jean	53 ans	RCDS	Moselle 7°			●	●	8 ans	450	110	2310
103°	Desanlis Jean	52 ans	RCDS	Loir-et-Cher 3°				●●	6 ans	430	32	2300
104°	Noal Pierre	63 ans	RPR	Orne 3°		●●			5 ans	140	115	2295
105°	Corrèze Roger	57 ans	RPR	Loir-et-Cher 2°		●●	●●		10 ans	885	225	2255
106°	Dousser Maurice	47 ans	PR	Eure-et-Loir 3°			●		5 ans	600	285	2235
107°	Girard Gaston	78 ans	RPR	Loiret 3°		●●	●●		5 ans	180	115	2225
108°	Cabanel Guy	50 ans	PR	Isère 1°					5 ans	810	115	2219
	Ceyrac Charles	58 ans	RPR	Corrèze 2°		●●	●●		6 ans	430	150	2210
	Richard Lucien	58 ans	RPR	Loire-Atlantique 8°		●●			16 ans	460	190	2210

classement	nom	âge	parti	département et circonscription	mandats locaux		mandat au parlement		travail de contrôle	travail budgétaire	travail en commission	total des points
					maire	conseil général	avant 77	après 76				
111°	Rivière Paul	65 ans	RPR	Loire 6°			●●		16 ans	60		2205
112°	Dhinnin Claude	43 ans	RPR	Nord 3°			●	●	5 ans	220		2200
	Favre Jean	57 ans	RPR	Haute-Marne 1°			●	●●	11 ans	97		2200
114°	Flornoy Bertrand	67 ans	RPR	Seine-et-Marne 3°			●	●	16 ans	435		2190
115°	Hausherr Justin	65 ans	RCDS	Haut-Rhin 1°				●	5 ans	120		2140
116°	Commenay Jean-Marie	53 ans	RCDS	Landes 3°			●●		20 ans	410		2115
117°	Brochard Albert	54 ans	RCDS	Deux-Sèvres 3°				●●	5 ans	20		2095
118°	Préaumont Jean de	55 ans	RPR	Paris 23° (C.P.)					17 ans	405		2045
119°	Grussenmeyer François	59 ans	RPR	Bas-Rhin 7°			●●	●●	20 ans	250		2040
	Kiffer Jean	41 ans	RCDS	Moselle 1°			●●	●●	5 ans	350		2040
	Rickert Ernest	45 ans	N.I.	Bas-Rhin 2°				●●	12 ans	380		2030
122°	Boyer Jean	54 ans	PR	Isère 6°			●●	●●	10 ans	600		2015
123°	Couderc Pierre	58 ans	PR	Lozère 1°			●	●●	16 ans	5		2010
124°	Beucier Jean-Jacques	54 ans	RCDS	Haute-Saône 2°			●●	●	10 ans	90		2005
125°	Macquet Benoît	63 ans	RPR	Loire-Atlantique 3°				●	16 ans	235		1960
126°	Barberot Paul	62 ans	RCDS	Ain 1°			●	●	16 ans	100		1930
127°	Morellon Jean	56 ans	PR	Puy-de-Dôme 2°			●●	●●	9 ans	490		1940
128°	Fossé Roger	57 ans	RPR	Seine-Maritime 8°			●●		16 ans	0		1935
129°	Riviérez Hector	64 ans	RPR	Guyane					18 ans	670		1930
	Sourdille Jacques	55 ans	RPR	Ardenne 3°				●●	10 ans	440		1930



ET POURTANT, QUI A DÉPOSÉ UN AMENDEMENT À LA LOI SUR LA CUEILLETTE DU HOUBLON DANS LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES PAR LA CRISE DE LA MAIN D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE ?



La palme à Foyer

Comme l'indique Alain Brouillet dans son interview (page 18), les présidents des commissions ne pouvaient être classés avec l'ensemble des députés. L'imap a toutefois apprécié leur activité à partir du nombre de réunions de leurs commissions et du nombre de lignes les concernant dans les tables du *Journal officiel* (1).

De tous les présidents de commission, Jean Foyer, 56 ans, commission des lois, est celui qui participe le plus activement aux travaux de l'Assemblée. Il connaît les dossiers aussi

bien et parfois même mieux que les ministres qui les défendent. Son érudition juridique est sans limite, comme son penchant pour les formules latines. Il intervient sur tous les sujets et n'hésite pas à rapporter lui-même les textes de sa commission.

Fernand Icart, 56 ans, ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire dans le deuxième gouvernement Barre, est apparu comme

un président de la commission des finances relativement discret. En revanche, comme rapporteur général du budget, Maurice Papon, 67 ans, est intervenu sur tous les sujets où les deniers de l'État étaient concernés.

Maurice Couve de Murville, 70 ans (affaires étrangères), déploie dans les délibérations de l'Assemblée une réserve qu'apprécient ses collègues diplomates... Sa commission est celle qui se réunit le moins souvent.

Jacques Fouchier, 64 ans (production et échanges), Henri Berger, 57 ans (affaires culturelles, familiales et sociales) ont été, eux aussi, des présidents relativement discrets.

1. Précisons que les « tables nominatives » du JO ont été publiées jusqu'en 1976, et les « tables des questions » jusqu'en 1975.

	Réunions des commissions	Lignes aux JO
Jean FOYER Commission des lois	260	2 091
Fernand ICART Commission des finances	228	534
Maurice PAPON Rapporteur général du budget	228	2 458
Jacques FOUCHIER Commission production et échanges	242	370
M. COUVE DE MURVILLE Affaires étrangères	92	220
Henri BERGER Commission des affaires culturelles, familiales et sociales	327	193

numé- risme	nom	âge	groupe parlementaire	département et circonscription	mandats locaux		mandat au parlement		travail législatif		travail en commission		total des points
					mairie	conseil général	avant 76	après 76	avant 76	après 76	avant 76	après 76	
131°	Terrenoire Alain	36 ans	RPR	Loire 5°			●		11 ans	700	415	110	1900
132°	Sablé Victor	66 ans	PR	Martinique 3°					22 ans	330	170	120	1895
133°	Raynal Pierre	57 ans	RPR	Cantal 2°		●●	●●		8 ans	260	130	100	1885
134°	Pons Bernard	51 ans	RPR	Lot 2°				●●	11 ans	360	130	100	1835
135°	Guillermin Henri	57 ans	RPR	Rhône 2°					16 ans	690	50	100	1825
136°	Alloncle Michel	49 ans	RPR	Charente 3°		●●	●●		10 ans	300	125	100	1815
137°	Alduy Paul	63 ans	RCDS	Pyrénées-Orientales 1°		●●	●		32 ans	140	645	100	1780
138°	Cerneau Marcel	72 ans	RCDS	La Réunion 3°				●●	22 ans	405	600	100	1755
139°	Muller Émile	62 ans	RCDS	Haut-Rhin 4°		●●	●●		9 ans	480	515	100	1750
140°	Offroy Raymond	68 ans	RPR	Seine-Maritime 9°					11 ans	380	505	100	1745
141°	Goulet Daniel	49 ans	RPR	Orne 1°		●●			5 ans	325	445	100	1730
142°	Valenet Raymond	65 ans	RPR	Seine-Saint-Denis 9°		●	●●		16 ans	190	215	100	1715
143°	Caillaud Paul	60 ans	PR	Vendée 1°		●			11 ans	200	185	100	1695
144°	Chauvel Christian	52 ans	NI	Loire-Atlantique 2°				●	6 ans	160	110	100	1645
145°	Legendre Jacques	36 ans	RPR	Nord 16°			●	●	5 ans	240	410	100	1640
146°	Bérard Jacques	48 ans	RPR	Vaucluse 3°		●	●●		19 ans	350	130	100	1615
147°	Radius René	70 ans	RPR	Bas-Rhin 1°				●●	30 ans	240	540	100	1585
148°	Harcourt François d'	49 ans	RCDS	Calvados 4°				●●	5 ans	340	740	100	1565
	Hoffer Marcel	61 ans	RPR	Vosges 1°				●	16 ans	100	75	100	1565
150°	Forens André	53 ans	RCDS	Vendée 2°		●●	●●		5 ans	640	295	100	1550



151°	Durieux Jean	43 ans	PR	Nord 17°		●●	●●		10 ans	220	880	100	1525
	Rivière René	55 ans	NI	Val-d'Oise 4°					20 ans	130	380	100	1525
153°	Boudon Paul	70 ans	NI	Maine-et-Loire 3°					7 ans	220	430	230	1510
154°	Métayer René	65 ans	RPR	Vienne 1°		●			5 ans	0	125	100	1475
155°	Sauvaigo Pierre	56 ans	RPR	Alpes-Maritimes 6°		●●	●●		5 ans	170	170	200	1460
156°	Roux Claude	57 ans	RPR	Paris 19° (C.P.)					20 ans	300	50	100	1435
157°	Caurier Pierre	67 ans	RPR	Marne 4°		●	●●		5 ans	40	210	230	1425
158°	Hauteclouque Nicole de	64 ans	RPR	Paris 18° (C.P.)					16 ans	540	310	100	1415
159°	Petit Camille	65 ans	RPR	Martinique 1°		●●			11 ans	170	220	200	1405
160°	Inchaupé Michel	52 ans	RPR	Pyrénées-Atlantiques 3°				●●	11 ans	405	125	240	1400
161°	Deliaune Gérard	71 ans	RPR	Gironde 10°		●●	●		24 ans	90	180	100	1390
162°	Boinwilliers Jean	56 ans	RPR	Cher 2°		●●			20 ans	160	185	100	1365
163°	Crenn Jean	58 ans	RPR	Finistère 6°				●	5 ans	0	30	100	1350
164°	Godefroy Pierre	62 ans	RPR	Manche 4°		●	●●		20 ans	40	135	220	1290
165°	Falala Jean	48 ans	RPR	Marne 2°				●●	11 ans	170	540	200	1230
166°	Guilliod Raymond	58 ans	RPR	Guadeloupe 3°		●●	●●		5 ans	310	225	100	1215
167°	Braun Gérard	40 ans	RPR	Vosges 3°		●●	●●		5 ans	50	210	100	1170
168°	Godon Gérard	48 ans	RPR	Yvelines 3°		●	●●		10 ans	370	135	240	1165
169°	Stéphan Yvonne	73 ans	PR	Morbihan 2°		●			6 ans	120	195	100	1150
170°	Ehm Albert	65 ans	RPR	Bas-Rhin 4°				●●	23 ans	125	15	100	1140

DEPUIS LE PALMARÈS

classement	nom	âge	parti	département	mandats locaux		mandat au parlement		travail législatif		travail en commission		total des points
					maire	conseil général	avant 77	après 76	avant 77	après 76	avant 77	après 76	
171°	Duillard Henri	67 ans	RPR	Loiret 1°					20 ans	5	800		1125
	Nessler Edmond	70 ans	RPR	Oise 2°					16 ans	415	100	25	1125
173°	Turco Jean	60 ans	RPR	Paris 14°					6 ans	300	150	20	1065
174°	Hardy Francis	54 ans	RPR	Charente 2°				●	5 ans	80	165		1060
175°	Pujol Marcel	56 ans	RPR	Bouches-du-Rhône 1°					5 ans	120	575	35	1050
176°	Dugoujon Frédéric	64 ans	RCDS	Rhône 7°			●●	●●	5 ans	0	100		1045
177°	Kédinger Pierre	56 ans	RPR	Moselle 2°					10 ans	180	425	20	1025
178°	Chazalon André	53 ans	RCDS	Loire 3°			●●	●	19 ans	0	375		1020
	Grimaud Jean	68 ans	PR	Morbihan 1°				●	15 ans	0	0		1020
180°	Ollivro Edouard	56 ans	RCDS	Côtes-du-Nord 4°			●●		11 ans	210	420	150	1010
181°	Meunier Lucien	70 ans	RPR	Ardennes 1°				●	16 ans	210	40	40	995
182°	Bourgeois Georges	64 ans	RPR	Haut-Rhin 2°				●	31 ans	50	110	40	970
183°	Malouin Charles	65 ans	RPR	Calvados 5°			●●		5 ans	0	25		965
184°	Lacagne Henri	68 ans	RPR	Saône-et-Loire 3°				●	10 ans	0	5		940
185°	Verpillière Guy de la	55 ans	PR	Ain 3°			●●	●●	11 ans	20	195		910
186°	Blary Henri	64 ans	RPR	Nord 9°				●●	11 ans	0	45		890
187°	Blas René	71 ans	RPR	Côte-d'Or 1°					7 ans	40	45		885
	Nungesser Roland	52 ans	RPR	Val-de-Marne 6°			●●	●●	20 ans	300	90	40	885
189°	Deprez Charles	59 ans	PR	Hauts-de-Seine 5°			●●		11 ans	240	25	5	870
190°	Baumel Jacques	59 ans	RPR	Hauts-de-Seine 8°			●●	●●	20 ans	160	365	60	840



191°	Kerveguen Yves de	52 ans	PR	Val-d'Oise 1°			●●	●●	9 ans	150	390		830
192°	Cattin-Bazin Maurice	63 ans	PR	Isère 7°			●●		14 ans	20	160	110	815
	Degraeve Jean	67 ans	RPR	Marne 3°			●		20 ans	140	355	100	815
194°	Gagnaire Etienne	71 ans	RCDS	Rhône 6°			●	●●	8 ans	20	205	30	810
195°	Drapier Robert	65 ans	NI	Meurthe-et-Moselle 7°			●	●	5 ans	150	0	10	405
196°	Bénouville Pierre de	63 ans	RPR	Paris 12° (C.P.)					17 ans	285	260	0	800
197°	Sudreau Pierre	58 ans	RCDS	Loir-et-Cher 1°			●●		11 ans	90	145	20	770
198°	Billotte Pierre	71 ans	RPR	Val-de-Marne 5°			●		21 ans	205	125		755
	Hunault Xaxier	54 ans	NI	Loire-Atlantique 5°			●●	●●	16 ans	20	240		755
200°	Brial Benjamin	54 ans	RPR	Wallis et Futuna					11 ans	60	25		725
201°	Beauguette André	76 ans	PR	Meuse 2°			●	●●	32 ans	270	135		710
202°	Buffet Romain	72 ans	PR	Saône-et-Loire 1°			●●	●●	10 ans	0	55		700
203°	Audinot André	44 ans	NI	Somme 5°					5 ans	90	480		695
204°	Le Douarec François	53 ans	RPR	Ille-et-Vilaine 2°				●●	16 ans	0	230		665
205°	Damette Auguste	74 ans	RPR	Nord 13°					25 ans	0	35		645
206°	Mathieu Gilbert	57 ans	PR	Côte-d'Or 4°			●●	●●	10 ans	130	180		640
207°	Bénard François	74 ans	PR	Oise 5°			●	●●	23 ans	50	540		620
208°	Delatre Georges	60 ans	RPR	Seine-Maritime 10°			●		16 ans	0	0		590
209°	Liogier Albert	67 ans	RPR	Ardèche 3°			●●	●●	13 ans	120	50		580
210°	Narquin Jean	55 ans	RPR	Maine-et-Loire 1°					10 ans	100	120		565

classement	nom	âge	parti	département et circonscription	mandats locaux		mandat au parlement		travail législatif	travail de contrôle	travail budgétaire	travail en commission	total des points	
					maire	conseil général	avant 77	après 76						
211°	Martin André	51 ans	RCDS	Seine-Maritime 4°	●●	●●	●●	●●	5 ans	40	125	40	31	555
212°	Brugerolle André	71 ans	PR	Charente-Maritime 3°	●●	●	●	●	20 ans	0	30	0	0	505
213°	Herzog Maurice	58 ans	RPR	Haute-Savoie 3°	●				16 ans	0	340			470
214°	Lemaire Maurice	82 ans	RPR	Vosges 2°	●		●●		28 ans	0	10			460
215°	Graziani Paul	52 ans	RPR	Hauts-de-Seine 10°			●●		5 ans	30	130			425
216°	Kasperait Gabriel	58 ans	RPR	Paris 7° (C.P.)					17 ans	60	170			410
217°	Brillouet André	48 ans	RPR	Charente-Maritime 5°	●●	●●	●●	●●	5 ans	50	80			360
218°	Boisdé Raymond	78 ans	PR	Cher 1°	●				28 ans	140	100			340
219°	Chasseguet Gérard	47 ans	RPR	Sarthe 1°	●●		●		5 ans	0	115			315
220°	Vitter Pierre	64 ans	PR	Haute-Saône 1°	●		●		27 ans	0	70			285
221°	Papet Marcel	50 ans	PR	Hautes-Alpes 2°	●●				5 ans	0	35			235
222°	Réthoré Raymond	76 ans	RPR	Charente 1°	●●				25 ans	20	45			230
223°	Pianta Georges	65 ans	PR	Haute-Savoie 2°	●●	●●	●●	●●	23 ans	50	25			215
224°	Bourdellès Pierre	69 ans	RCDS	Côtes-du-Nord 5°	●●	●●	●●	●●	25 ans	0	105			210
225°	Chaban-Delmas Jacques	62 ans	RPR	Gironde 2°	●●				33 ans	40	45			160
226°	Dassault Marcel	85 ans	RPR	Oise 1°					26 ans	50	0			65
227°	Massoubre Jean-Louis	39 ans	RPR	Somme 2°	●		●●		11 ans	0	50			55
228°	Hersant Robert	57 ans	RCDS	Oise 3°	●				23 ans	0	30			50

Claude Gerbet : tout sourire

Claude Gerbet, premier au classement du travail parlementaire établi par l'Imap, savait qu'il était parmi les meilleurs. Robert Hersant, dernier, garde porte close.

« Moi, le meilleur ? Eh bien, cela ne m'étonne pas tellement. En 1974, j'étais premier en nombre des colonnes dans les tables du Journal officiel. En 1975, j'étais deuxième, et troisième en 1976. Pour tout vous dire, j'avais mesuré tout ça, simplement, au centimètre. Alors si vous me dites que votre système est plus élaboré... » Le sourire épanoui, le geste affable et large, Claude Gerbet, député PR de la première circonscription d'Eure-et-Loir, savoure lentement, chez lui, à Chartres, son succès. Après tout, cet avocat de 65 ans, père et grand-père, élu pour la première fois en 1968, mais qui conserve aujourd'hui encore le cabinet le plus important du département tout en cumulant les fonctions de bâtonnier en exercice, a bien besoin de ce cadeau de Noël pour affronter la prochaine campagne législative. Car il aura alors affaire à forte partie face à un challenger socialiste de 43 ans, Georges Lemoine, maire de Chartres depuis le

CLAUDE GERBET
« Par passion »



mois de mars et qui entend bien faire tomber la cathédrale à gauche.

Malgré la proximité avec Paris (« Soixante-cinq minutes de l'Assemblée nationale »), malgré les vacances sacrifiées (« J'ai passé mon mois d'août à visiter mes cent vingt-cinq communes »), en dépit de quinze heures de travail quotidien (« Quoi qu'il advienne, j'ai besoin de neuf heures de sommeil »), eh bien, M. Gerbet est inquiet : « On a beau dire, tout ce qu'on fait là-haut à Paris, ça ne compte guère. Ce qu'il faut, c'est aller aux mariages, aux enterrements, aux marchés, aux cérémonies. Alors seulement, on a l'oreille de l'électeur. On me reproche d'être trop souvent absent. Mais dans le métier d'élu il y a deux professions : le parlementaire et le député. Le député, c'est l'assistante sociale, et le parlementaire, c'est celui qui "bosse" par passion. Moi, je fais partie de cette catégorie-là. »

Costume rayé, cheveux argentés, voix de baryton, Claude Gerbet a l'éloquence chaleureuse de ceux du barreau qui ont rêvé jadis de théâtre. A 18 ans, « Knock » et « Michel Strogoff » ont failli, chez lui, l'emporter sur l'esprit des lois. Mais le père, pâtissier, pensait que le travail se fait plus sur les bancs que sur les planches. Il donne alors de la voix. Claude Gerbet sera avocat. Et il fera de la politique.

« J'ai toujours été inscrit chez les indépendants, dit Claude Gerbet, parce que la France doit être gouvernée au centre. » Un inconditionnel de VGE,

donc ? Pas tout à fait. « Je suis au centre droit et le président de la République est au centre gauche. Par moments, je ne le comprends plus, surtout quand il cherche à donner satisfaction à l'opposition : il m'inquiète et il m'irrite », confesse M. Gerbet. Des exemples ? « Lors du vote de la loi sur l'avortement, j'ai essayé, en tant que rapporteur de la commission des lois, de rendre le système plus contraignant. Un beau fiasco ! Un seul amendement est

passé, le premier : "La République reconnaît le droit à la vie avant la naissance". C'est quelque chose, non ? »

Mais la grande fierté de Claude Gerbet, c'est, dit-il, d'avoir empêché en 1968 Daniel Cohn-Bendit d'être élu président d'une université française. « Vous vous rendez compte, dit-il, la loi d'orientation d'Edgar Faure autorisait l'élection des étrangers. Un vrai scandale ! » Rêve-t-il d'être ministre ? Oui, si c'est pour s'occuper de la jus-

tice, et en tout cas « pour empêcher le Syndicat de la magistrature de proliférer ». Les communistes l'accusent-ils d'avoir en 1941 signé un appel à Pétain ? « Et alors ? J'étais à l'époque comme la grande majorité des Français. » Son problème aujourd'hui : savoir si, malgré son prix d'excellence, la majorité des Chartrains se reconnaîtra en lui. ● DANIELE MOLHO

DEPUTÉS
LE PALMARÈS

ET CE N'EST PAS CE CLASSEMENT
QUI CHANGERA QUOI QUE CE SOIT...



A LA PLACE PRIVILÉGIÉE
QUE J'ENTENDS
TENIR DANS
LE PAYS



PIEM

Robert Hersant : tout silence

Robert Hersant ne reçoit pas, n'accorde pas d'entretien, n'a rien à dire. Mardi dernier, *Le Point* a fait savoir au député de la troisième circonscription de l'Oise qu'il se trouvait être le dernier dans le classement des parlementaires de la majorité établi par l'Imap. Peu lui importe — tout au moins officiellement. En tout cas, il se refuse à tout commentaire.

A vrai dire, rien d'étonnant dans ce comportement. A 57 ans, le patron du *Figaro* et de *France-Soir*, maître d'un puissant empire de presse créé en un quart de siècle, reste fidèle à son image : ne pas répondre. Les attaques ? Il sait les recevoir. Les coups du sort ? Il sait les encaisser. Et comment cette place de cancre de la classe parlementaire ne lui apparaîtrait-elle pas comme un mauvais coup au moment où il « vole » à Florence d'Harcourt, par la grâce de Jacques Chirac, la circonscription « en or massif » de Neuilly-sur-Seine ? « J'ai fait l'apprentissage du mépris », disait-il, il y a un an, dans l'une des rares interviews (1) qu'il ait données, en évoquant le flot d'accusations et de critiques qui n'ont cessé de déferler sur lui. Et il ajoutait : « J'y ai peu de mérite puisque les attaques n'ont jamais, à chaque occasion, gêné l'action ni retardé la victoire. »

Dieu sait pourtant que Hersant — mauvais élève à l'Assemblée — aurait de quoi répondre. Il ne hante guère le Palais-Bourbon, c'est vrai ; il n'a pas de passion pour les lois, c'est encore vrai ;

1. A Jean-Louis Servan-Schreiber dans *L'Expansion*, en novembre 1976.

et l'examen du budget le laisse indifférent, c'est toujours vrai. Mais sans parler de son travail dans sa circonscription, combien de députés mieux classés, plus brillants, devraient lui tresser des couronnes de lauriers !

Justement, dans *Le Figaro*, le plus noble fleuron de son empire, il ne manque pas d'écrire (ou de faire écrire) que s'il a été désigné comme candidat unique de la majorité à Neuilly, c'est « en raison de sa participation quotidienne à la campagne nationale pour les élections législatives ». Un propos où chaque mot compte. Jacques Chirac, lui, dit les choses plus crûment : « Entre une candidate (Florence d'Harcourt) que j'apprécie et que j'aime beaucoup, et un homme qui, par ses journaux, soutient plus de trente de nos candidats, j'ai dû faire un choix dont je prends la responsabilité. »

C'est bien connu : les mauvais élèves ont souvent plus de ressources que les prix d'excellence et leur donnent dans la vie des coups de main nécessaires. Robert Hersant en est, à sa manière, l'éclatante illustration.

Si sa formidable ascension d'homme de presse s'est effectuée presque sans à-coups, en dépit des obstacles (et ils n'ont pas manqué), sa carrière d' élu ne s'est pas déroulée avec le même bonheur. De sa première élection comme maire, en 1953, à « l'affaire » de Neuilly, en passant par sa première élection comme député en 1956 (il fut invalidé avant de reconquérir son siège), rien ne lui fut facile et le voici toujours obligé de croiser le fer.

Pourquoi, alors, Robert Hersant s'acharne-t-il à obtenir l'aval de ses concitoyens quand un Français sur cinq lit un de ses journaux ? Pourquoi s'entête-t-il dans une voie à ses yeux moins « noble » et moins « sérieuse » que le journalisme ? Parce que, répondait-il, il y a un an, « l'élection confère une légitimité qui s'ajoute à la crédibilité de l'homme de presse ».

Une légitimité qui est aujourd'hui celle de la majorité et qui explique peut-être mieux son comportement. Pour lui, les partisans du Programme commun conduiraient la France à la catastrophe, et la presse à l'asservissement. Il a donc lancé ses journaux dans la bataille et, à l'heure où les « Barbares » sont aux portes de la cité, il n'est, à ses yeux, ni scandaleux ni indécent d'être en même temps propriétaire, directeur, directeur politique du *Figaro* et député de la majorité. Pour Robert Hersant, en fait d'engagement politique, trop n'est jamais trop. ● CLAUDE SALES

ROBERT HERSANT
Pour la légitimité



M. P. GUEVA

Pour bien analyser les résultats

Une analyse de l'activité parlementaire des députés ne rend sans doute pas compte de toute leur « vie publique ». Mais l'Assemblée reste le lieu privilégié de l'expression politique.

Un classement ne veut pas et ne peut pas tout dire. Les professeurs le savent bien, qui ne manquent pas d'assortir de nuances la sécheresse des notes obtenues par leurs élèves. Et nous, nous savons bien que les députés ne sont pas des élèves, qu'élus de la nation leurs tâches sont multiples, que leur travail ne se mesure pas seulement au nombre de leurs interventions au Palais-Bourbon. Aussi, l'enquête effectuée par l'Imap cette semaine pour les députés de la majorité appelle tout de suite plusieurs commentaires.

► 19 720 points séparent le premier élève de la classe, Claude Gerbet (19 770 points) du dernier, Robert Hersant (50 points). C'est dire que la fourchette de l'activité parlementaire est très large. Ces deux chiffres, pour-

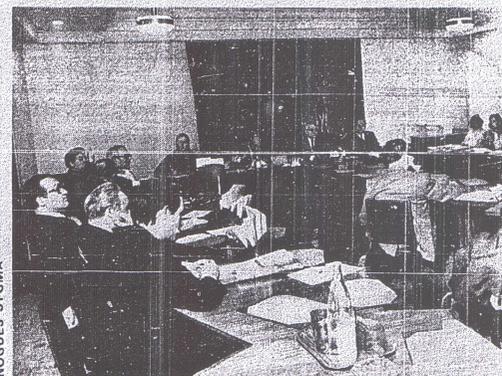
tant, sont tout à fait aberrants, au sens propre du terme : 19 770 points, c'est le score de Claude Gerbet, champion toute catégorie du travail parlementaire, sorte de forçat de l'activité législative. Score unique puisque celui qui le suit, Eugène Claudius-Petit, député de Paris (14 540 points) est distancé de 5 230 points.

Quant au dernier, Robert Hersant, il réalise également un score sans équivalent. Mais qui n'a pas valeur d'exemple : directeur du *Figaro* et d'une bonne douzaine d'autres quotidiens, le député de l'Oise a eu, depuis qu'il est au Parlement, bien d'autres chats à fouetter que des textes de loi ou des rapports de commission. Il n'est donc pas représentatif du député moyen.

Entre ces deux chiffres extrêmes, se

situent les 226 autres députés de la majorité. Disons, sans fixer de seuil rigoureux, que, de 14 000 à 6 000 points, se situent les députés très actifs ; de 6 000 à 4 000, les députés actifs ; entre 4 000 et 2 000, se situent le gros du peloton, 87 députés qui se suivent à quelques points près, et qui effectuent un travail parlementaire moyen. Les parlementaires dont le score est inférieur à 2 000 points ont une activité législative tout à fait sporadique.

► Douze parlementaires classés dans les 40 premiers appartiennent à la commission des lois, et 12 à la commission des Finances. Ce n'est pas un hasard : ces deux commissions éclu-



REUNION DE LA COMMISSION DES LOIS

Des privilégiés

sent la plus large part du travail parlementaire, en commission d'abord, en séance publique ensuite. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que leurs membres les plus actifs soient classés en tête de ce palmarès.

► Le cumul des mandats et l'abondance des fonctions électives exercées n'entraînent pas toujours l'absentéisme et l'inactivité au Parlement. Autrement dit : ce n'est pas parce qu'un député a trop à faire ailleurs (mairie, conseil général, conseil régional), qu'il ne fait rien à l'Assemblée nationale. Un exemple : Charles Bignon, 56 ans, député RPR de la Somme, qui est également maire et conseiller général, figure en tête du palmarès (n° 4, 12 275 points).

► Les députés spécialisés dans un seul domaine, où ils apparaissent comme particulièrement compétents, réalisent souvent des scores à peine moyens. C'est qu'ils totalisent leurs points sur certains secteurs de l'activité parlementaire, au détriment des autres. C'est le cas de Jean Boivinilliers, 56 ans, député PR du Cher, qui s'est longtemps occupé des problèmes de l'ORTF. En revanche, certains « spécialistes » ne restent pas cantonnés dans leur domaine et tirent bien leur épingle du jeu : c'est le cas de Joël Le Theule, 47 ans, député RPR de la Sarthe, spécialiste des problèmes de Défense (53^e), de Joël Le Tac, 59 ans,

Des cas particuliers

Du fait de leur responsabilité particulière, l'activité des chefs de parti et des présidents de groupes parlementaires a été appréciée par l'Imap à partir du nombre de lignes les concernant dans les « tables » du *Journal officiel* (1).

Jean-Jacques Servan-Schreiber, 53 ans, président du parti radical : 194 lignes. JJSS réserve la plupart de ses interventions aux débats généraux et s'avance rarement sur le terrain des techniques législatives. Il a posé une question écrite en 1973, une en 1974 et une en 1975.

Jacques Dominati, 50 ans, secrétaire général des républicains indépendants, du 2 février 1975 au 22 mai 1977, actuellement secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre : 4 lignes. Il est intervenu une fois, à

propos d'un dispositif anti-inflationniste. Il a posé 9 questions écrites en 1973, 3 en 1974, 4 en 1975.

Jacques Chirac, président du RPR, n'ayant pas eu quatre ans de mandat échappe à l'évaluation de l'Imap.

Claude Labbé, 57 ans, président du groupe parlementaire RPR : 348 lignes. Il a proposé la création de plusieurs commissions d'enquête et s'est intéressé au sort de l'aéronautique. Il a posé 36 questions écrites en 1973, 52 en 1974, et 58 en 1975.

Roger Chinaud, 43 ans, président du groupe parlementaire PR : 139 lignes. Il s'est intéressé à l'ORTF, aux problèmes militaires et au statut de Paris. Il a posé 6 questions écrites en 1973, 17 en 1974 et 20 en 1975.

Max Lejeune, président du groupe parlementaire RCDS, ayant été élu sénateur en septembre dernier, échappe à l'évaluation de l'Imap. ●

1. Précisons que les « tables nominatives » du *JO* ont été publiées jusqu'en 1976, et les « tables des questions » jusqu'en 1975.

LA MESURE DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Une vieille pratique américaine

Aux Etats-Unis le classement des députés fait partie de la vie politique. Alain Brouillet a étudié à Washington, pour *Le Point*, les méthodes et les conséquences de cette analyse des votes.

député RPR de Paris, rapporteur du budget de l'audiovisuel (73°); ou de Julien Schwartz (52 ans), député RPR de la Moselle, spécialiste des problèmes énergétiques, classé 67°.

► Les commissions sont, en règle générale, le cadre privilégié du travail parlementaire. C'est là que les députés exercent le mieux et le plus souvent leur talent, à l'exception des quarante premiers du palmarès qui interviennent, eux, autant en séance plénière qu'en commission. Pour ces quarante députés-là, la somme des trois premiers chiffres (travail législatif, travail de contrôle, travail budgétaire), est, à une exception près, toujours supérieure au chiffre du travail en commission. A partir de la quarantième place, le chiffre de travail en commission est, en règle générale, proportionnellement sinon en valeur absolue, le plus fort. Il est même, pour certains, le seul, ou peu s'en faut, à figurer au tableau de leurs activités.

► Il faut remarquer également que, pour les quarante premiers, donc parmi les mieux classés, un certain nombre de députés n'en sont qu'à leur premier mandat législatif, comme Emmanuel Hamel, Henri Ginoux, Georges Mesmin, Jean-Marie Daillet, Guy Guerneur, Georges Donnez, Jacques Blanc, Loïc Bouvard et Jean-Claude Burckel. C'est là une innovation par rapport à la III^e et à la IV^e République, où il était de règle, pour un député fraîchement élu, de garder le silence pendant la première législature.

Enfin, dernière précision : le classement établi par l'Imap ne tient pas compte de l'activité exercée par les députés dans leur circonscription, et ce que Claude Gerbet appelle (*voir l'article de Danièle Molho, page 28*) « le travail d'assistante sociale ou d'écrivain public ». Mais qui n'est pas que cela.

Ainsi s'explique le mauvais score réalisé par certains parlementaires qui, au contraire, sur place, dans leur circonscription, ont la réputation de défendre et de défendre bien les intérêts de leurs électeurs. C'est le cas de Jacques Chaban-Delmas, 62 ans, RPR, maire de Bordeaux, classé 225^e, que son rôle municipal, sa fonction de président de l'Assemblée nationale, puis de Premier ministre ont empêché longtemps de se consacrer au simple travail d'Assemblée. C'est aussi le cas de parlementaires qui exercent par d'autres canaux, ou dans d'autres domaines, le pouvoir politique : Marcel Dassault et Robert Hersant. ●

ALAIN BROUILLET

LA SEMAINE PROCHAINE :
LE CLASSEMENT DES DÉPUTÉS
DE L'OPPOSITION

Les parlementaires américains ne s'étonneront guère d'un classement de leurs collègues français. Voilà des années qu'ils sont eux-mêmes soumis à ce genre d'examen, et pas un sénateur américain, pas un député ne se choquerait d'un système définitivement entré dans les mœurs politiques. Les services du Congrès ont même recensé quelque soixante organismes qui procèdent régulièrement à l'analyse des votes (*voting record*) intervenant à la Chambre des représentants ou au Sénat.

Qui donc pratique le *voting record*? Tout d'abord, le Congressional Quarterly, organisme indépendant qui fournit aux journaux, aux radios et aux télévisions des éléments d'information sur tout ce qui se passe à l'intérieur du Capitole : propositions, votes, auditions, etc. Groupe de presse (six périodiques) et maison d'édition (plus de cent cinquante titres déjà publiés), le C.Q. édite, chaque année, au mois de février, un annuaire qui récapitule pour l'année écoulée l'ensemble des initiatives et des votes de tous les sénateurs et représentants.

Mais l'« inventaire des votes » est également utilisé par des associations parallèles aux partis. Par exemple, des organismes comme Americans for Democratic Action, pour le compte du parti démocrate, ou American Conservative Union, pour le parti républicain, pointent tout simplement les votes de leurs représentants au Congrès. Ceux-ci ont en effet, par rapport à leur parti, une liberté de manœuvre plus grande qu'en France, mais il importe quand même qu'ils restent... « dans la ligne ».

Enfin, des mouvements non politiques s'intéressent eux aussi à l'activité des parlementaires, comme Public Citizens, fondé par le bouillant défenseur des consommateurs, Ralph Nader qui procède, lui, à l'analyse des votes intéressant ceux-ci.

Tous ces organismes déterminent chaque année, chacun pour leur compte, un certain nombre de votes clefs (*key votes*) sur lesquels leurs adhérents sont appelés à juger l'action de l'élu qui les représente. Pour définir ce vote clef, l'un des trois critères suivants est utilisé :

— vote qui, par les controverses qu'il a suscitées, a divisé l'opinion américaine ;

— vote sur lequel le pouvoir politique ou la présidence des Etats-Unis ont été mis à l'épreuve ;

— vote qui, par ses conséquences, a une influence directe sur le sort de la nation américaine ou sur les conditions d'existence de ses ressortissants.

Pas plus que les parlementaires, les citoyens américains ne s'étonnent de cette... dissection de la vie politique. Au contraire, même, elle leur permet de suivre l'action de leurs élus et de vérifier s'ils honorent les engagements de leurs promesses électorales. Le *voting record* donne également aux électeurs américains l'occasion de savoir si leurs représentants participent de façon assidue aux scrutins du Congrès. Et cette considération joue un rôle important dans un régime qui applique de façon rigoureuse l'incompatibilité entre les fonctions fédérales et les mandats locaux.

Mais l'analyse des votes contribue surtout à étendre l'information des citoyens sur les grands débats qui divisent l'opinion américaine. Les organisations qui classent les parlementaires publient à l'intention de leurs adhérents des dossiers qui expliquent les enjeux des votes et les décisions qui interviennent au Congrès.

Le *voting record* lie dans ces conditions l'information des citoyens et les décisions politiques. Il permet d'introduire dans le fonctionnement du régime présidentiel une dose non négligeable de démocratie directe. ●

Opposition : les jeunes loups en tête

A gauche, les jeunes loups — PS et PC — sont en tête du palmarès. Après le classement des députés de la majorité, voici celui des députés de l'opposition.

Après la majorité, l'opposition. Avec des auréoles et aussi quelques bonnets d'âne. Mais, au bout du compte, et si paradoxal que cela paraisse, on est plutôt meilleur élève du côté de l'opposition : le dernier classé, Jean Masse, député socialiste des Bouches-du-Rhône, obtient 200 points, alors que le score le plus bas de la majorité était de 50 points.

Cela dit, quelques commentaires pour orienter la lecture de ce palmarès de l'opposition.

► La gauche socialiste et la gauche communiste se partagent à peu près équitablement les cinquante premières places, avec, toutefois, un léger avantage pour le PC. On y trouve en effet 27 PC, 20 PS et 2 MRG. Le PS totalise 125 455 points, le PC 126 725.

► A l'exception de M. Bouloche qui a défendu en personne, pendant les cinq années de la législature, la plupart des positions financières de son parti, le peloton de tête est emmené par les jeunes loups du PS élus en 1973 : MM. Gau (47 ans), Cot (40 ans), Mexandeu (46 ans), Forni (36 ans), Besson (40 ans) et Alain Vivien (39 ans).

► On vérifie également avec le classement de l'opposition une constante déjà apparue du côté de la majorité : l'effet cumulatif du travail parlementaire. Plus un élu intervient à l'Assemblée nationale, plus il est sollicité pour intervenir. Ce système aboutit à conférer à certains élus une sorte de droit préférentiel. Le gouvernement en tient inévitablement compte quand il arrête la liste des questions orales de l'ordre du jour prioritaire : il inscrit plus volontiers les questions des élus de l'opposition qui ont déjà acquis, à l'intérieur de l'Assemblée, un poids certain.

► Les résultats du groupe communiste s'échelonnent de la septième place, avec Jack Ralite, 49 ans, à la cent cinquante-septième place, qu'occupe Albert Maton, 61 ans. C'est-à-dire que le travail des élus communistes est très inégalement réparti suivant les individus. C'est qu'il y a deux classes d'âge à l'intérieur du groupe communiste : les vieux parlementaires, véritables professionnels de la politique, la

plupart élus à la Libération et parfois avant (beaucoup, parmi eux, ne se représenteront pas aux élections du mois de mars 1978).

Et de jeunes députés qui le plus souvent ont été élus en 1967, battus en 1968, et réélus en 1973 comme MM. Villa (16^e), Canacos (20^e), Vizet (24^e), Maisonnat (25^e), Combrisson (27^e), Millet (28^e), Jans (29^e), Rigout (33^e), et Juquin (37^e).

C'est cette génération d'élus communistes qui occupe aujourd'hui les postes clés à l'intérieur du groupe et qui est appelée dans l'avenir à rester aux commandes. Le classement de l'opposition montre que le groupe communiste est un groupe comme les autres, et non pas, selon une opinion bien établie, un groupe exclusivement composé de stakhanovistes du travail parlementaire.

► Sur les trente premiers, dix appartiennent à la commission des Finances,

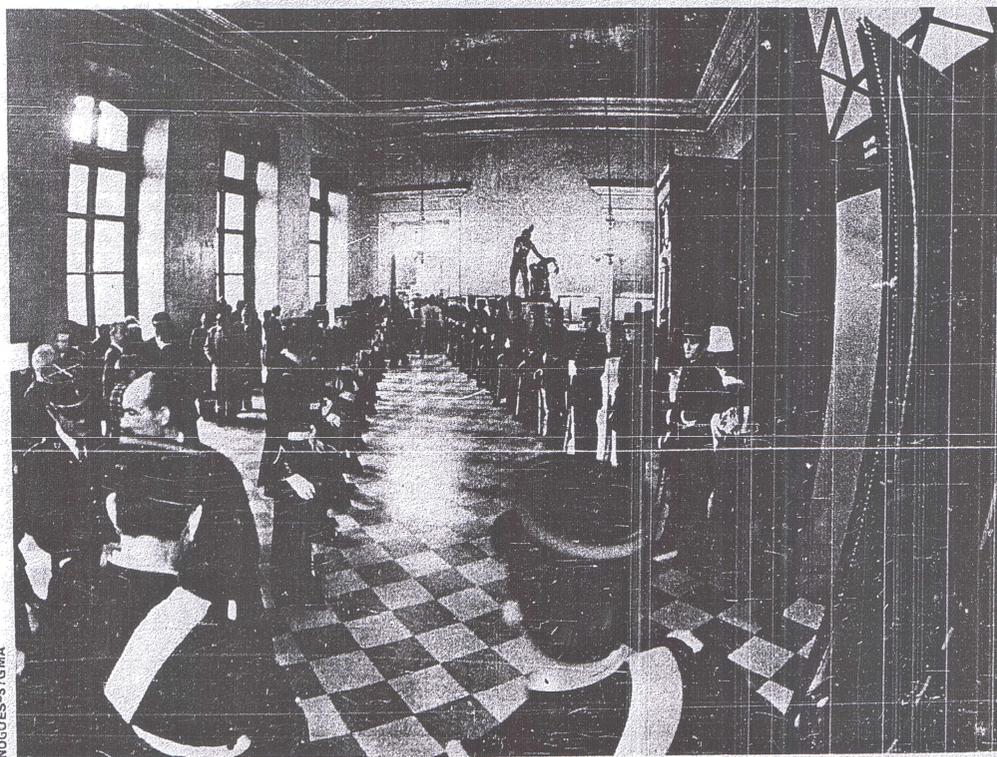
six à la commission des Lois. Mais contrairement à ce qui se passe dans la majorité, où les députés les mieux classés appartenaient tous aux deux commissions des Lois et des Finances, huit parmi les trente premiers parlementaires de gauche — dont les numéros deux, Gau, quatre, Mexandeu, six, Besson — appartiennent à la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales. Ce qui fait de cette commission un des terrains d'intervention prioritaires — et spécifiques — de l'action législative de l'opposition.

► Notons enfin une particularité géographique de ce palmarès de l'opposition : les parlementaires du Nord et ceux des Bouches-du-Rhône — les deux bastions traditionnels de la gauche — sont parmi les derniers. C'est sans doute qu'ils jugent prioritaires le travail au sein du parti auquel ils appartiennent et les tâches purement locales. ●

ALAIN BROUILLET

LA CÉRÉMONIE DE CLOTURE APRÈS CINQ ANNÉES DE LÉGISLATURE

Des auréoles et quelques bonnets d'âne



Le classement de l'opposition

Voici le classement des députés de l'opposition. Il a été établi exactement selon les mêmes critères et les mêmes grilles de cotation que celui des députés de la majorité (voir *Le Point*, n° 276, du 2 janvier 1978). L'Imap (Institut de mesures de l'activité parlementaire) — dont le conseil scientifique est composé de : Pierre Avril (professeur à la faculté de droit de Poitiers), Maurice Duverger (professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne), Georges Lavau (professeur à l'Institut d'études politiques de Paris), Dmitri Georges Lavroff (professeur à l'université de Bordeaux I), Georges Vedel (professeur à l'université de Paris de droit, d'économie et de sciences sociales) — n'a donc pris en

compte que les députés sortants ayant accompli un minimum de quatre années de mandat parlementaire. Etant donné leurs responsabilités particulières, les chefs de parti et les présidents de groupe ne figurent pas dans ce classement (voir page 36).

Ces tableaux doivent être lus de la manière suivante :

► Les cinq premières colonnes indiquent la place du député dans le classement, son identité, sa formation politique, son département et sa circonscription. Pour les députés de Paris, le sigle C.P. indique qu'ils sont conseillers de Paris.

► Colonne 6 : mandats locaux. Un point signale les mandats locaux (maire ou conseiller général) du député, avant et

après les élections municipales de 1977, avant et après les cantonales de 1976.

► Colonne 7 : le nombre d'années de mandat au Parlement comporte le nombre d'années à l'Assemblée, au Sénat — pas nécessairement consécutives.

► Les colonnes 8-9-10-11 indiquent le nombre de points obtenus par chaque député dans chacun des quatre grands secteurs du travail parlementaire.

► La dernière colonne est le total des quatre précédentes.

L'enquête de l'Imap a été arrêtée au 16 décembre 1977, soit trois jours avant la clôture de la dernière session. Cette légère amputation ne change rien, aux yeux des experts, à la rigueur de l'analyse.

classement		âge	formation politique	département et circonscription	mandats locaux		mandat au parlement		travail législatif		travail de contrôle		travail en commission		total des points
					maire	conseil général	avant 77	après 76	avant 77	après 76	avant 77	après 76	avant 77	après 76	
1 ^{er}	Bouloche André	62 ans	PS	Doubs 2 ^e			●	●		11 ans	2195	1100	1095	10905	
2 ^e	Gau Jacques	47 ans	PS	Isère 4 ^e				●		5 ans	5075	2110	10105	10105	
3 ^e	Cot Jean-Pierre	40 ans	PS	Savoie 3 ^e			●	●		5 ans	3315	2105	8430	8430	
4 ^e	Mexandeau Louis	46 ans	PS	Calvados 1 ^{re}				●	●	5 ans	2665	2105	7715	7715	
5 ^e	Forni Raymond	36 ans	PS	Territoire de Belfort 2 ^e				●		5 ans	4595	1100	7515	7515	
6 ^e	Besson Louis	40 ans	PS	Savoie 1 ^{re}			●	●		5 ans	2950	2105	7185	7185	
7 ^e	Ralite Jack	49 ans	PC	Seine-Saint-Denis 3 ^e						5 ans	1750	2105	6935	6935	
8 ^e	Kalinsky Maxime	46 ans	PC	Val-de-Marne 8 ^e			●	●	●	5 ans	2480	2105	6920	6920	
9 ^e	Vivien Alain	39 ans	PS	Seine-et-Marne 1 ^{re}			●	●		5 ans	2430	2100	6500	6500	
10	Ducoloné Guy	57 ans	PC	Hauts-de-Seine 11 ^e			●	●		13 ans	2615	1690	6310	6310	

11 ^e	Legrand Joseph	68 ans	PC	Pas-de-Calais 14 ^e			●	●		5 ans	1830	1810	6175	6175
12 ^e	Bonnet Alain	43 ans	MRG	Dordogne 3 ^e			●	●		5 ans	1800	1910	6115	6115
13 ^e	Josselin Charles	39 ans	PS	Côtes-du-Nord 2 ^e			●	●		5 ans	1260	810	5810	5810
	Pranchère Pierre	50 ans	PC	Corrèze 1 ^{re}				●	●	8 ans	430	3010	5810	5810
15 ^e	Dubedout Hubert	55 ans	PS	Isère 2 ^e			●	●		5 ans	3165	1000	5800	5800
16 ^e	Villa Lucien	55 ans	PC	Paris 31 ^e						6 ans	2410	1235	5760	5760
17 ^e	Frelaut Dominique	50 ans	PC	Hauts-de-Seine 3 ^e			●	●	●	5 ans	970	1000	5685	5685
18 ^e	Odru Louis	59 ans	PC	Seine-Saint-Denis 7 ^e						25 ans	1280	2360	5610	5610
19 ^e	Villon Pierre	76 ans	PC	Allier 3 ^e						28 ans	940	2320	5460	5460
20 ^e	Canacos Henry	49 ans	PC	Val-d'Oise 5 ^e			●	●		6 ans	2650	920	5445	5445
21 ^e	Lamps René	62 ans	PC	Somme 1 ^{re}			●	●	●	28 ans	300	155	5320	5320
22 ^e	Joxe Pierre	43 ans	PS	Saône-et-Loire 5 ^e					●	5 ans	1390	1260	5170	5170
23 ^e	Franceschi Joseph	53 ans	PS	Val-de-Marne 4 ^e			●	●		5 ans	2080	1040	5050	5050
24 ^e	Vizet Robert	53 ans	PC	Essonne 4 ^e			●	●		6 ans	580	1120	5000	5000
25 ^e	Maisonnat Louis	58 ans	PC	Isère 3 ^e			●	●		6 ans	960	2570	4985	4985
26 ^e	Constans Hélène	47 ans	PC	Haute-Vienne 1 ^{re}				●	●	5 ans	1215	2055	4835	4835
27 ^e	Combrisson Roger	55 ans	PC	Essonne 1 ^{re}			●	●		6 ans	850	1260	4830	4830
28 ^e	Millet Gilbert	47 ans	PC	Gard 4 ^e						6 ans	1160	2200	4815	4815
29 ^e	Jans Parfait	51 ans	PC	Hauts-de-Seine 4 ^e			●	●		6 ans	2530	1245	4750	4750
30 ^e	Andrieu Maurice	64 ans	PS	Haute-Garonne 3 ^e					●	5 ans	1745	1065	4560	4560

DEPUTES-LE PALMARÈS

classement	nom	âge	parti	département	mandats locaux		mandat au parlement		travail législatif		travail de contrôle		travail en commission		total des points
					conseil général	conseil municipal	avant 76	après 76	avant 77	après 77	avant 76	après 76	avant 76	après 76	
31°	Bardol Jean	54 ans	PC	Pas-de-Calais 5°	●●				20 ans	1605	500			4465	
32°	Darinot Louis	52 ans	PS	Manche 5°	●				5 ans	1535	1140			4460	
33°	Rigout Marcel	49 ans	PC	Haute-Vienne 2°				●●	6 ans	1540	1260			4435	
34°	Massot Marcel	78 ans	MRG	Alpes-de-Hte-Prov. 1°				●	25 ans	985	555			4150	
35°	Le Pensec Louis	40 ans	PS	Finistère 8°	●●			●	5 ans	1210	1255			4325	
36°	Fillioud Georges	48 ans	PS	Drôme 3°	●			●●	6 ans	520	965			4265	
37°	Juquin Pierre	47 ans	PC	Essonne 3°					6 ans	515	2245			4260	
38°	Moreau Gisèle	36 ans	PC	Paris 13°					5 ans	2230	1065			4125	
39°	Tourné André	62 ans	PC	Pyrénées-Orientales 2°				●●	23 ans	1350	1630			4105	
40°	Chonavel Jacqueline	53 ans	PC	Seine-Saint-Denis 6°	●●				10 ans	1350	1475			3830	
41°	Chevènement J.-P.	38 ans	PS	Territoire-de-Belfort 1°					5 ans	670	1555			3715	
42°	Faure Gilbert	64 ans	PS	Ariège 1°	●●	●●			15 ans	785	1480			3690	
	Lagorce Pierre	63 ans	PS	Gironde 8°	●●	●●			11 ans	910	1465			3690	
44°	Savary Alain	59 ans	PS	Haute-Garonne 1°					17 ans	390	145			3515	
45°	Barel Virgile	88 ans	PC	Alpes-Maritimes 1°					25 ans	600	1520			3450	
46°	Weber Claude	58 ans	PC	Val-d'Oise 2°				●●	5 ans	1190	1265			3410	
47°	Aumont Robert	55 ans	PS	Aisne 1°	●	●●			5 ans	1025	1300			3305	
48°	Huguet Roland	44 ans	PS	Pas-de-Calais 8°	●●	●●			5 ans	540	140			3300	
49°	Sénès Gilbert	62 ans	PS	Hérault 2°	●●	●●			6 ans	340	1535			3285	
50°	Leenhardt Francis	69 ans	PS	Vaucluse 2°					22 ans	840	165			3160	



UN DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION C'EST D'ABORD ET AVANT TOUT...

...UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE



51°	Andrieux Maurice	52 ans	PC	Pas-de-Calais 10°	●●	●●			11 ans	1050	1020	200		3155
	Chandernagor André	56 ans	PS	Creuse 2°	●●	●●			19 ans	1030	450	350		3155
53°	Poperen Jean	52 ans	PS	Rhône 13°	●				5 ans	1010	825	315		3140
54°	Laborde Jean	55 ans	PS	Gers 1°	●	●●			5 ans	440	450	500		3125
55°	Denvers Albert	72 ans	PS	Nord 11°	●	●●			31 ans	730	615	1170		3110
56°	Allainmat Yves	71 ans	PS	Morbihan 5°					6 ans	880	580	100		3070
57°	Schwartz Gilbert	66 ans	PC	Meurthe-et-Moselle 6°	●●				5 ans	490	1525	220		3060
58°	Dutard Lucien	65 ans	PC	Dordogne 4°	●●				11 ans	1030	1015	15		3055
59°	Billoux André	49 ans	PS	Tarn 1°	●●	●●			5 ans	880	640	280		3030
60°	Raymond Aïex	61 ans	PS	Haute-Garonne 4°	●●	●●			5 ans	770	405	175		3025
	Rieubon René	59 ans	PC	Bouches-du-Rhône 10°	●●				15 ans	250	225	210		3025
62°	Bernard Jean	54 ans	PS	Meuse 1°	●●	●●			5 ans	400	660	140		3005
63°	Brugnon Maurice	68 ans	PS	Aisne 3°	●●	●●			11 ans	310	365	710		3000
	Garcin Edmond	60 ans	PC	Bouches-du-Rhône 6°	●●	●			15 ans	980	590	310		3000
65°	Lebon André	67 ans	PS	Ardennes 2°	●	●			11 ans	970	845	0		2990
66°	Benoist Daniel	69 ans	PS	Nièvre 1°	●●	●●			15 ans	140	665	120		2965
67°	L'Huillier Waldeck	72 ans	PC	Hauts-de-Seine 1°					30 ans	825	330	200		2945
68°	Baillet Louis	53 ans	PC	Paris 27° (C.P.)					6 ans	830	1170	75		2660
69°	Frêche Georges	39 ans	PS	Hérault 1°	●				5 ans	200	1565	0		2820
	Gosnat Georges	63 ans	PC	Val-de-Marne 3°					27 ans	450	835	0		2820

classement		âge	département	mandats locaux	mandat au parlement		travail législatif	travail de contrôle	travail en commission	total des points
					conseil général avant 77	conseil général après 76				
71°	Berthelot Marcelin	50 ans	PC	Seine-Saint-Denis 2°	●●		10 ans	1160	745	2790
72°	Porelli Vincent	42 ans	PC	Bouches-du-Rhône 11°	●●		5 ans	640	810	2760
73°	Houteer Gérard	47 ans	PS	Haute-Garonne 5°			5 ans	240	630	2695
74°	Thome Patenôte J.	71 ans	MRG	Yvelines 8°	●●	●●	31 ans	650	760	2645
75°	Le Foll Yves	65 ans	PS	Côtes-du-Nord 1°	●●	●●	6 ans	490	670	2615
76°	Madrelle Philippe	40 ans	PS	Gironde 4°	●	●●	10 ans	120	675	2515
	Pignion Lucien	63 ans	PS	Pas-de-Calais 3°	●●		5 ans	470	660	2515
78°	Balmigère Paul	69 ans	PC	Hérault 4°	●	●●	10 ans	360	1115	2450
79°	Crépeau Michel	47 ans	MRG	Charente-Maritime 1°	●●	●●	5 ans	360	645	2380
80°	Fiszbin Henri	47 ans	PC	Paris 28° (C.P.)			5 ans	720	1080	2305
81°	Lucas Henri	51 ans	PC	Pas-de-Calais 11°	●●	●●	8 ans	410	815	2250
82°	Bayou Raoul	63 ans	PS	Hérault 5°	●●	●●	19 ans	225	810	2230
	Houël Marcel	56 ans	PC	Rhône 11°	●●	●●	15 ans	300	1720	2230
84°	Capdeville Robert	58 ans	PS	Aude 3°		●●	5 ans	300	765	2225
85°	Duroméa André	60 ans	PC	Seine-Maritime 7°	●●	●	11 ans	250	840	2210
86°	Legendre Maurice	58 ans	PS	Eure-et-Loir 2°	●●	●●	5 ans	800	220	2170
87°	Dalbera Daniel	35 ans	PC	Paris 30°			5 ans	430	1000	2160
88°	Hage Georges	56 ans	PC	Nord 15°		●●	5 ans	590	725	2135
89°	Gaillard René	59 ans	PS	Deux-Sèvres 1°	●●	●●	5 ans	330	385	2105
90°	Chambaz Jacques	54 ans	PC	Paris 10°			6 ans	780	725	2070



91°	Saint-Paul André	61 ans	PS	Ariège 2°	●●	●●	10 ans	285	445	2040
92°	Haesebroeck Gérard	54 ans	PS	Nord 10°	●●	●●	5 ans	20	1290	2030
93°	Le Meur Daniel	38 ans	PC	Aisne 2°	●		5 ans	780	480	2000
94°	Bastide Jean	72 ans	PS	Gard 2°	●●		5 ans	320	265	1995
95°	Cermolacce Paul	65 ans	PC	Bouches-du-Rhône 7°			32 ans	350	880	1980
96°	Laurissergues Christian	38 ans	PS	Lot-et-Garonne 1°			5 ans	250	1115	1965
97°	Gouhier Roger	49 ans	PC	Seine-Saint-Denis 5°	●●		6 ans	900	510	1960
98°	Renard Roland	38 ans	PC	Aisne 4°		●●	5 ans	500	650	1945
99°	Carpentier Georges	53 ans	PS	Loire-Atlantique 6°		●●	11 ans	700	780	1935
100°	Depietri César	56 ans	PC	Moselle 3°	●●	●●	6 ans	190	1050	1865
101°	Durore Roger	56 ans	PS	Landes 1°			5 ans	490	400	1860
102°	Barthé Jean-Jacques	41 ans	PC	Pas-de-Calais 7°	●●	●●	5 ans	140	320	1855
103°	Boulay Arsène	67 ans	PS	Puy-de-Dôme 1°	●●	●●	15 ans	290	545	1840
104°	Gayraud Antoine	67 ans	PS	Aude 1°	●●	●●	5 ans	310	295	1825
105°	Dupuy Fernand	60 ans	PC	Val-de-Marne 2°	●●		15 ans	210	1230	1815
106°	Gravelle André	52 ans	PS	Aube 1°	●●	●●	5 ans	40	695	1790
107°	Sauzedde Fernand	69 ans	PS	Puy-de-Dôme 4°	●	●	15 ans	150	480	1735
108°	Guerlin André	66 ans	PS	Hautes-Pyrénées 1°		●●	6 ans	80	430	1700
109°	Zuccarelli Jean	70 ans	MRG	Corse 2°	●●	●●	15 ans	270	510	1685
110°	Nilès Maurice	58 ans	PC	Seine-Saint-Denis 4°	●●		19 ans	300	920	1630

classement	nom	âge	parti	département	formation politique et circonscription	mandats locaux		mandat au parlement		travail législatif		travail de contrôle		travail en commission		total des points
						maire	conseil général	avant 77	après 77	avant 76	après 76	avant 76	après 76	avant 76	après 76	
151°	Bustin Georges	71 ans	PC	Nord 18°				●●	●●	15 ans	160	190				640
152°	Loo Charles-Emile	55 ans	PS	Bouches-du-Rhône 2°						6 ans	0	365				595
153°	Giovannini Philippe	69 ans	PC	Var 4°				●●		5 ans	50	250				570
154°	Deschamps Henri	69 ans	PS	Gironde 3°				●●		6 ans	45	110				540
155°	Fajon Etienne	71 ans	PC	Seine-Saint-Denis 1°						34 ans	0	470				475
156°	Notebart Arthur	63 ans	PS	Nord 5°				●●	●●	23 ans	0	310				415
157°	Maton Albert	61 ans	PC	Nord 22°					●●	17 ans	50	175				410
158°	Ver Antonin	73 ans	MRG	Tarn-et-Garonne 2°						15 ans	0	120				400
159°	Mauroy Pierre	49 ans	PS	Nord 2°				●●		5 ans	40	210				295
160°	Césaire Aimé	64 ans	PS	Martinique 2°				●●		32 ans	0	135				235
161°	Darras Henri	58 ans	PS	Pas-de-Calais 12°				●●	●●	19 ans	0	110				205
162°	Masse Jean	66 ans	PS	Bouches-du-Rhône 8°					●●	18 ans	0	70				200



Mitterrand : le plus actif

Du fait de leur responsabilité particulière, l'activité des chefs de parti et des présidents de groupes parlementaires a été appréciée par l'Imap à partir du nombre de lignes les concernant dans les « tables » du *Journal officiel* (1).

François Mitterrand, 61 ans, Premier secrétaire du PS : 466 lignes. La quasi-totalité de ses interventions a été consacrée à des débats de politique générale. Il a posé 5 questions écrites en 1973, 1 en 1974 et 3 en 1975.

Georges Marchais, 57 ans, secrétaire général du PC : 320 lignes. Il a réservé la plupart de ses interventions, comme François Mitterrand, aux débats de politique générale. Il a posé 23 questions écrites en 1973, 26 en 1974, 19 en 1975.

Robert Fabre, 62 ans, président du mouvement des radicaux de gauche :

1. Précisons que les « tables nominatives » du JO ont été publiées jusqu'en 1976, et les « tables des questions » jusqu'en 1975.

204 lignes. Il est intervenu en 1973 dans la discussion de la loi Royer sur l'orientation du commerce et de l'artisanat. Il a également participé aux débats de politique générale ainsi qu'aux discussions sur la politique énergétique et sur la politique culturelle. Il a posé 24 questions écrites en 1973, 28 en 1974, 20 en 1975.

Gaston Defferre, 67 ans, président du groupe socialiste : 395 lignes. La plupart des propositions de loi du PS ont été déposées sous son nom. Il a utilisé à maintes reprises la procédure de rappel au règlement pour interpellier — parfois en termes vifs — le gouvernement ou ses représentants. Il a posé 4 questions écrites en 1973, 3 en 1974, 2 en 1975, plus 3 questions au gouvernement.

Robert Ballanger, 65 ans, président du groupe communiste : 259 lignes. Il est intervenu surtout dans les débats de politique générale et a proposé la création de plusieurs commissions d'enquête et de contrôle. Il a posé 12 questions écrites et 7 questions orales en 1973, 28 questions écrites et 3 questions orales en 1974, 34 questions écrites et 2 questions orales en 1975.

Edgar l'innovateur

Comme président de l'Assemblée nationale, Edgar Faure aura été l'homme de l'innovation dans la continuité. De l'innovation tout d'abord, avec l'introduction d'une procédure nouvelle : les commissions élargies pour l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances ; avec la création d'un assistantat parlementaire ; avec la réglementation coutumière des questions au gouvernement ; avec, enfin, l'attribution de rapports budgétaires à l'opposition.

Toutefois, de 1973 à 1978, la plupart des défauts du système parlementaire ont subsisté : embouteillages de fin de session, absentéisme, monotonie de la séance publique avec son cortège de « litanies, liturgies, léthargie ».

Ainsi ne s'est pas réellement concrétisé le rêve qu'Edgar Faure formulait... en 1972 : « Que le dormeur s'éveille ! » ●

LE PREMIER

André Boulloche : un parachuté adopté

Est-ce parce que ses cheveux en brosse sont coupés trop court à la franciscaine ? Est-ce parce que son rôle à la commission des finances lui confère un aspect sévère, voire austère, qu'André Boulloche — classé premier des députés de l'opposition — cultive sans trop de mal l'image d'un député de la deuxième circonscription du Doubs, tout fêru qu'il soit d'économie, est aussi un passionné de poésie : Verlaine, Baudelaire, Musset et Victor Hugo sont ses livres de chevet. Etrange goût du paradoxe chez ce polytechnicien de 62 ans, ingénieur général des ponts et chaussées, issu de la grande bourgeoisie libérale et dreifusarde, qui a découvert le socialisme dans la Résistance et dans les camps. « C'est à Auschwitz et à Buchenwald que j'ai compris que le monde est une machine qui écrase les petits. C'est là que j'ai découvert la condition ouvrière. »

A la Libération, tout naturellement, André Boulloche s'inscrit à la SFIO. En 1965, il est parachuté à Montbéliard où il s'empare de la mairie. Dans la foulée, il est élu président du district et en 1967 le voilà enfin député. « Moi, un Parisien, j'ai été chercher mes racines en province et j'ai eu la chance de les trouver. C'est un mariage de raison qui s'est transformé en mariage d'amour. »

ANDRÉ BOULLOCHE
« J'ai un bon avion »



Car dans ce pays franc-comtois dont la vie économique est dominée aujourd'hui par les usines Peugeot, on apprécie travail et rigueur. « *Le fait d'être élu du peuple, ça compte pour moi*, confesse-t-il. *Cela me donne mon dynamisme. Etre député, c'est être au service des gens qui m'ont élu. Je refuse, malgré tout, que mon travail parlementaire devore mon action dans ma circonscription. Heureusement, j'ai un bon avion.* »

Un bon avion, certes, mais surtout une bonne organisation. « *Je ne veux pas être un potentat local qui décide de tout* », dit-il. Alors, entre le tennis, le ski et les plongées sous-marines pour se détendre, André Boulloche pianote une petite demi-heure ici ou là. Dans sa jeunesse, il a joué du violoncelle avec l'orchestre philharmonique de Beauvais. La musique, de Bach à Schönberg, reste pour lui une grande compagne. En attendant peut-être que François Mitterrand lui confie des responsabilités ministérielles si un jour la gauche arrive au pouvoir. « *J'ai été ministre (du général de Gaulle), ça n'a plus pour moi l'attrait de la nouveauté, mais j'ai la conviction de pouvoir faire quelque chose* », dit-il. En tout cas, ses collègues ne seront pas surpris de son classement. Lorsque j'avais demandé à Claude Gerbet, premier député de la majorité, quel serait à son avis le premier de l'opposition, il avait répondu : « *Boulloche, peut-être bien.* » ●

D.M.

LE DERNIER

Jean Masse : un indigène véhément

Eh bien, il n'est pas facile de le rencontrer, ce Jean Masse, le « cancre » de l'opposition. Même à Marseille, dans son fief. Mercredi matin ? Il fait sa tournée des chantiers de la ville. Mercredi après-midi ? Il assiste aux obsèques de son ami Pierre Gaudin, sénateur du Var. Mercredi soir ? Il siège très tard au conseil général des Bouches-du-Rhône.

Et lorsque, enfin, jeudi matin, entre deux réunions de la commission des finances, à la préfecture, *Le Point* lui apprend la mauvaise nouvelle, Jean Masse ne s'étonne pas outre mesure. « *Vous savez, Gaston Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée, ou d'autres, André Boulloche, par exemple, défendent toujours parfaitement le point de vue du PS sur les lois qui viennent en discussion. Et, surtout, je n'ai jamais eu aucune ambition nationale. Ce qui m'intéresse avant*

tout, c'est ma ville et ma région. » Il est vrai que, à 66 ans, cet ancien chef de service à la Sécurité sociale, entré en politique à Marseille en même temps que Gaston Defferre à la Libération, fréquente rarement le Palais-Bourbon. « *Uniquement lorsqu'il est de garde* », raille un de ses adversaires de la majorité. Il est pourtant député de la



MOREL

JEAN MASSE

« Ce qui m'intéresse, c'est ma ville »

8^e circonscription des Bouches-du-Rhône (Marseille Nord-Est, plus dix communes du canton de Roquevaire) sans interruption depuis 1962.

En réalité, cet enfant du pays, corpulent et volubile, qui fait inévitablement penser à Raimu, préfère travailler dans sa circonscription : « *Je répons à plus de 150 lettres chaque jour.* »

Conseiller général depuis 1945, conseiller municipal de Marseille depuis 1947, il est le quatrième adjoint de Gaston Defferre. « *Le maire m'a confié la voirie, c'est un énorme travail dans une ville qui est trois fois plus grande que Paris* », lance-t-il comme pour se défendre. En 1974, lorsqu'on a mis en place la région Provence-Côte d'Azur, il est devenu automatiquement conseiller régional. Encore un mandat de plus, le quatrième !

Aujourd'hui, il envisage de se représenter, et ce n'est pas le classement du *Point* qui lui fait peur. Mais les socialistes hésitent encore sur le choix de son suppléant. Jean Masse aimerait bien faire équipe avec son seul fils, Marius, 36 ans, conseiller général lui aussi depuis deux ans. « *Mais peu importe, reconnaît un de ses collègues RPR du conseil général, car Jean Masse sera, de toute façon, réélu.* » ●

DIDIER WILLOT

La vie quotidienne de M. X, député

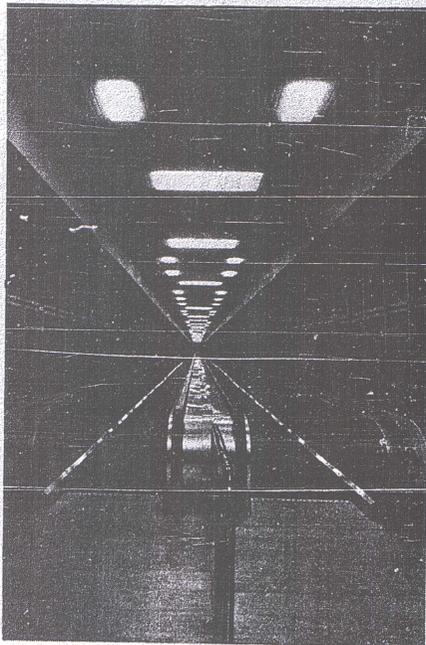
★★★, qui par ses fonctions est un familier de l'Assemblée nationale, raconte comment vit et travaille à Paris un représentant du peuple.

Il est 8 h 30, mercredi matin. M. X, député du Sud-Ouest, entre dans la buvette de l'Assemblée nationale pour prendre son premier café de la journée. Avec quelques collègues, il commente les nouvelles en regardant, par la vaste baie vitrée, un jour gris se lever sur la place de la Concorde.

Un tour au bureau de poste, pour prendre son courrier, et M. X emprunte le tapis rouge souterrain qui le mène de l'autre côté de la rue de l'Université, dans le nouvel immeuble construit pour les députés. Là, il dispose, comme tous ses collègues, d'un petit bureau, fonctionnel et climatisé, où il a la possibilité d'installer un des deux collaborateurs que rémunère pour lui l'Assemblée. M. X préfère garder à Paris la secrétaire et a envoyé dans sa circonscription l'assistant qui s'occupe des affaires locales.

A 10 h 30, M. X se rend à la réunion hebdomadaire de la commission des Affaires culturelles à laquelle il appartient. N'étant pas directement concerné par les textes inscrits à l'ordre du jour, il s'éclipse au bout d'une heure et va voir un des administrateurs de la commission. Celui-ci prépare pour lui un rapport qui doit être discuté la semaine suivante. Il prend le projet de rapport et les projets d'amendements que le fonctionnaire a élaborés. Il se réserve d'y réfléchir un peu plus tard et de voir s'il peut utiliser les observations que lui ont envoyées les organisations professionnelles intéressées par le texte.

Le député, comme le médecin, a bien du mal à rester un généraliste, car il a le choix entre deux solutions : ou bien se cantonner dans un domaine précis, par exemple la fiscalité immobilière, et il s'expose au risque de devenir le porte-parole des groupes de pression qui l'exploiteront sans scrupules et le dévalueront aux yeux de ses collègues ; ou bien ne se préoccuper que des problèmes de sa circonscription, et dans ce cas il assistera en témoin muet et impuissant à tous les grands débats de la législation.



LE PASSAGE SOUTERRAIN
M. X se sent tellement...

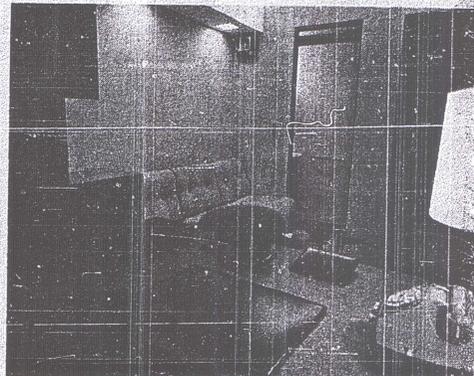
De retour à son bureau, M. X téléphone au secrétaire général de la ville dont il est maire et à son assistant. Il a quitté sa circonscription la veille, mais déjà on le somme de rentrer le soir même pour assister à une importante réunion d'élus locaux. Malheur au progrès ! Grâce à la combinaison avion-automobile, il ne faut guère plus de trois heures à M. X pour aller dans sa circonscription et les voyages ne lui coûtent rien car les billets sont payés par le budget du Parlement. Du coup, ses collaborateurs trouvent normal qu'il fasse deux fois par semaine des aller et retour entre sa ville et la capitale. S'il repart cet après-midi, il peut être de retour dès demain matin, mais au prix de quelle fatigue !

Il est vrai qu'il est beaucoup plus aidé aujourd'hui qu'il y a dix ans. Son assistant, le secrétariat du groupe, les services de l'Assemblée se chargent de répondre à son courrier, de préparer ses rapports et ses interventions en séance publique. ses questions au

gouvernement, d'éventuels articles dans la presse.

M. X décide finalement de rester à Paris pour la journée. Il déjeune au restaurant de l'Assemblée avec un électeur influent, puis se rend à 15 heures en séance. C'est l'heure consacrée aux questions d'actualité. M. X a réussi, non sans mal, à obtenir que son groupe le laisse poser une question sur un problème intéressant sa circonscription. L'hémicycle est presque plein car M. Debré doit interpellier le Premier ministre sur la politique de défense. Plus modestement, M. X lit, de sa place, un papier que lui a préparé le secrétariat du groupe ; le ministre lui répond d'une note hâtivement rédigée par un conseiller technique. A moitié satisfait, M. X ressort. Dans les salles attenantes, il ne peut éviter deux députés de son groupe qui discutent des chances de survie électorale de divers collègues. « Un tel est fichu, un tel ferait mieux de ne plus se représenter, car l'union des petits employeurs a trouvé quelqu'un d'autre pour défendre ses intérêts. » Surtout quand il s'agit d'amis, on a la dent dure salle des Quatre-Colonnes.

M. X se fatigue vite de ce type de conversation, il sort du Palais-Bourbon



UN BUREAU DU NOUVEL IMMEUBLE
...plus utile dans...

pour aller au ministère de l'Équipement, boulevard Saint-Germain, afin de voir un conseiller technique du ministre, « énarque » naturellement. Si lui-même sortait de l'Ena — ce qui est le cas d'un nombre croissant de parlementaires — il pourrait faire appel, pour faire avancer les dossiers, à des camarades de promotion mais comme il n'en est rien, il en est réduit à quémander devant ce jeune homme qui représente le pouvoir. Attitude humiliante. Bien qu'appartenant à la majorité, M. X se sent un exclu.

A la fin de l'après-midi, tout semble se télescoper. Ayant eu l'imprudence de passer près de la salle de séance, M. X est accroché par le secrétaire de son groupe qui lui enjoint d'aller participer à un scrutin public. Le temps d'appuyer sur la touche de son pupitre et sur celles des collègues de sa travée, il ressort de l'hémicycle et

peut s'affaler enfin dans son bureau où sa secrétaire tente de canaliser messages téléphoniques et demandes de rendez-vous. Le conseiller technique du ministre de l'Environnement cherche à le joindre à propos du rapport qu'il doit présenter trois jours plus tard devant la commission. Le gouvernement tient à modifier le texte du projet de loi qu'il a lui-même préparé. Il s'agit de réparer un oubli des services. Le député hésite; les organisations professionnelles lui ont signalé que cette modification, d'apparence anodine, risque d'indisposer plusieurs centaines de ses électeurs.

Après un dîner rapide au restaurant de l'Assemblée à moitié vide, M. X retourne à l'hémicycle pour la séance qui commence à 21 h 30. Ce soir, il est de garde, c'est-à-dire que son groupe lui a demandé d'assister à

Trois énigmes pour un classement

par GEORGES VEDEL



Entre tous les thèmes de recherche que le travail d'Alain Brouillet ouvre aux politologues français, je voudrais en retenir trois.

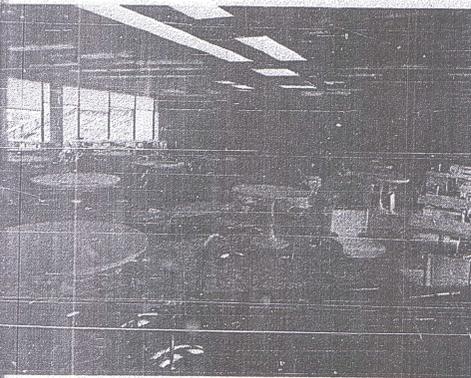
Le premier concerne le métier de député. Nous savions déjà qu'il comporte des tâches diverses et que l'activité parlementaire n'est que l'une d'elles. Cela est confirmé: si l'on est heureux du classement de ceux qui sont en tête, on est peu convaincu en sens contraire par les contreperformances apparentes de nombre de leurs collègues, dont la « présence » politique est incontestable. Pour la majorité, on l'avait déjà noté à propos de Jacques Chaban-Delmas. La même remarque peut être faite aujourd'hui pour Pierre Mauroy ou pour Maurice Faure en ce qui regarde l'opposition. Sans même parler des activités locales, le rôle d'un député au sein de son parti, sa place dans les médias, ou dans la littérature politique, ou dans la vie internationale, composent un portrait pluridimensionnel que ne peut épuiser une seule mesure.

Le plus curieux sera d'observer, s'il se peut, l'intérêt que, dans quelques semaines, les électeurs attacheront aux scores brillants, médiocres ou mauvais, des sortants. Après tout, c'est à eux de définir le métier de député. Si, par une enquête difficile, l'on parvient, dans l'analyse de leurs motivations de vote, à isoler l'influence qu'a exercée le classement aujourd'hui publié, on saura si, pour eux, le Palais-Bourbon n'est qu'un des lieux d'exercice du mandat parlementaire ou s'il en constitue la place essentielle.

Le deuxième thème à explorer

serait celui du régime politique, tel qu'il est reflété par l'instrument de mesure. En points, le premier classé de l'opposition vient après les cinq premiers de la majorité. L'inverse serait plus normal dans un régime pleinement parlementaire où le Parlement est plus la tribune de la contestation que celle de l'assentiment. L'opposition est probablement plus découragée par le caractère feutré des procédures de contrôle parlementaire que par la solidité de la majorité. Questions écrites ou orales, motions de censure ne suscitent plus les vocations que favorisait cette corrida avec mise à mort qu'était l'interpellation. La race des « tombeurs de ministères » n'est guère encouragée. D'ailleurs, en 1962, après la première banderille, le taureau estoqua les matadors. Nous ne sommes pourtant pas en régime américain, comme le prouve le classement distinct des députés de la majorité et de l'opposition qui n'aurait pas de sens pour un régime qui n'identifierait pas le bipartisme et la bipolarisation.

Enfin — et c'est un troisième thème — il sera intéressant de rechercher dans l'avenir si la présence d'un instrument de mesure modifiera les comportements mesurés. Les députés travailleront-ils « pour l'Imap » comme naguère ils parlaient « pour l'Officiel » ? Dans l'université, le « contrôle continu » a provoqué plus de bavardage que de réflexion, plus d'assiduité que de vrai travail. Il est vrai que l'électeur, plus heureux que le professeur, a toujours le droit de repêcher le jour de l'examen celui qui, sans avoir beaucoup fréquenté le cours, en sait plus que les autres. ●



LE RESTAURANT DE L'ASSEMBLÉE
...sa ville...

toute la séance, pour éviter que sa famille politique ne soit totalement absente en cas d'incident. Un assistant lui glisse un papier dans la main: « Est-ce que tu peux faire cette intervention sur l'article 2 à la place de Dubois: il a été obligé de rentrer d'urgence dans sa circonscription. » M. X prend le texte en soupirant. Il ne s'intéresse guère au régime de la Sécurité sociale des ostréiculteurs.

À minuit, dans le taxi qui le ramène à son hôtel, M. X se dit que, réflexion faite, il va avancer son départ de Paris. Demain. Il a tant de choses à faire dans sa ville et il s'y sent tellement plus utile qu'au Palais-Bourbon. ●

LA SALLE DES QUATRE-COLONNES
...qu'au Palais-Bourbon



PHOTOS NOGUES-SYGMA